

7 JUIN 1975

- CFDT -

syndicalisme universitaire

sgen

cfdt

syndicat général
de l'éducation nationale

J'ESUIS
PEUT ÊTRE
ASSURE
MAIS PAS
RASSURÉ

la montée
du chômage

pages 11 à 14

peut-être votre
dernier S.U.

page 21



1^{er} EMPLOI

Action et luttes

● Haby se moque du parlement	3
● Effectifs limités en maternelle	4
● pas de discrimination contre les P.e.g.c.	5
● non aux heures supplémentaires	6
● orientations pour les inspecteurs de l'apprentissage	7
● chômage pour les M.i.-S.e.?	8
● V.a.m. : un principal qui nous veut du bien	9
● C.e.t. : l'action continue	10

Dossier

● la montée du chômage	11 à 14
------------------------	---------

Action pédagogique

● changer l'école ?	15 à 17
---------------------	---------

Formation permanente

● l'université et la formation permanente	18
---	----

A noter

22

Elections

22

Retraités

● demeurer dans la lutte	23
--------------------------	----

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

Hebdomadaire du SGEN-CFDT
 Directeur de la publication : J. George.
 Rédacteur en chef : Alain Fouqué.
 Abonnement : 60 F
 Suppléments
 Recherche-Formation : 20 F
 Liaisons pédagogiques : 10 F
Syndicat général de l'Education Nationale CFDT
 5, rue Mayran - 75009 PARIS.
 526.72.31 - 526.53.79 - 280.62.43
 Imprimerie ETC 76190 YVETOT

giscard avance ses pions

Repoussé par le Conseil de l'enseignement général et technique le 23 mai par 33 voix contre 23 et 7 abstentions, le projet Haby a reçu le 26 mai un avis favorable du Conseil supérieur de l'éducation nationale par 50 voix contre 27 (dont le S.G.E.N.) et la C.F.D.T. et 3 abstentions. Il ne s'agit nullement d'un revirement (sauf de la part de l'enseignement privé). La composition différente des conseils explique le résultat différent. Le vote a eu lieu à bulletin secret mais ont pris parti contre le projet les élus du S.G.E.N.-C.F.D.T., de la F.E.N., du S.N.C., du S.N.E.T.P.-C.G.T., les représentants de la C.F.D.T. et de la C.G.T., l'U.N.E.F. et Me Cornec. Le Dr Lagarde avait subordonné son vote aux réponses du ministre. Se sont déclarés favorables l'enseignement privé catholique, (Secrétariat A.P.E.L., C.F.T.C.), les Parents d'élèves autonomes, les Chambres des métiers, l'U.N.I. S'étant déclaré hostile, le représentant de F.O. a discrètement disparu au moment du vote.

Le ministre a indiqué qu'il soumettrait à la prochaine session parlementaire deux autres projets : le premier fixant le statut du personnel enseignant et la formation des maîtres, le second définissant l'autonomie des établissements et ses moyens administratifs et financiers. Que contiendront ces lois ? Le descriptif publié en février et la conférence de presse du 15 mai qui l'amende sont-ils des textes qui engagent le gouvernement ? Nous avons posé cette question fondamentale. Pas de réponse. Le minis-

tre ne peut non plus rien dire sur les conditions d'entrée dans l'enseignement supérieur : domaine de M. Soisson. Ce n'est donc pas un « projet d'ensemble » mais bien un projet « vide » comme l'a dit ; ou plutôt, comme l'a dit M. Haby lui-même, le projet de la « société libérale avancée » qu'au parlement ses fidèles pourront remplir à leur gré. Dans ses réponses à l'enseignement catholique, interlocuteur privilégié, le ministre a confirmé la validité de notre second grief : le projet consacre le pluralisme scolaire au détriment du service public. Il est applicable aux établissements sous contrat. Dans ses articles 4 et 6, il vise à la fois, pour la formation professionnelle, le public et le privé. Le patronat, qui sut pratiquer l'art de se taire, n'en n'était pas moins satisfait.

Enfin, sous une apparente volonté de réforme, c'est le projet des conservateurs. Quels changements positifs et quels engagements financiers ? Quelles lois seront abrogées par l'article 18 ? Sûrement pas la loi Debré ni la loi Royer. Le premier paragraphe de l'article 4 semble établir l'école moyenne ; le second réintroduit les filières pré-professionnelles. Sans commentaire !

Le ministre a demandé de faire confiance au gouvernement pour « la société libérale avancée ». Voilà qui a le mérite de rompre avec l'hypocrisie d'un prétendu consensus masquant les réalités de l'école capitaliste.

François Garrigue - P. Lherbier

le parlement sera-t-il aux ordres d'Haby

Parmi les modes d'action qu'il préconisait dès février contre le projet Haby, le Comité national déclarait : « l'information et l'action seront assurées avec le concours des instances interprofessionnelles de la CFDT auprès des parlementaires ». Ces consignes sont plus que jamais d'actualité.

Les deux pages centrales du numéro de « S.U. » du 27 mai précisent les modalités et la continuité de l'action revendicative du S.G.E.N.-C.F.D.T. Parmi ces modalités, il faut attacher une grande importance à l'intervention syndicale auprès des parlementaires, à condition d'en bien choisir le contenu et les formes.

le contenu de l'intervention du S.G.E.N.-C.F.D.T.

Parmi les nombreux commentaires possibles, il faut mettre en évidence deux faits :

— Le parlement n'est pas appelé à délibérer sur un projet global, présentant des options précises ; il est considéré comme une instance politique, à qui l'on demande un blanc-seing et que l'on utilise dans une bataille mal engagée par des hommes qui n'ont pas compris les problèmes réels.

— Le vote éventuel de ces projets de réforme sera sans effet par manque de moyens de réalisation et n'apportera pas de solution à deux aspects essentiels de la situation dans l'ensemble de l'Education nationale : la situation des jeunes dont les études débouchent sur le chômage, ou des emplois sous-qualifiés ou même des emplois sans rapport avec la qualification acquise ; la situation des personnels qui n'acceptent plus l'exploitation des auxiliaires et hors-statut, la détérioration des conditions de travail ni la manipulation des barèmes de dotation ou des grilles de remplissage des classes.

les formes

Au niveau national, les interventions nécessaires sont en cours auprès des partis politiques ; la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale nous a entendus, à sa demande, le 27 mai.

Les sections académiques ont reçu, pour diffusion, le matériel nécessaire à des interventions décentralisées auprès des députés et sénateurs. En effet, c'est chaque parlementaire qu'il

faut interpeler dans une démarche qui mette en face de lui : des militants C.F.D.T. de diverses fédérations et de l'interprofessionnel, des représentants des organisations de jeunes, des organisations familiales, des pa-

« Convaincus que l'on ne peut attendre du pouvoir actuel la transformation démocratique du système éducatif, mais persuadés qu'on peut lui imposer par la lutte la satisfaction des revendications les plus urgentes, les participants à la manifestation du 24 mai 1975 à Paris exigent un collectif budgétaire et des mesures immédiates en vue de la prochaine rentrée. » Ils rappellent « que la démocratisation de l'enseignement est inséparable de la démocratisation de la vie de la nation dans tous les domaines : politique, économique, social et culturel. « Après avoir reçu en 1973 et 1974 l'adhésion d'un puissant mouvement populaire qui a montré la nécessité de changements réels et profonds, cette volonté anime les travailleurs, les enseignants, les parents, les jeunes qui revendentiquent, par l'instauration d'un service public unique, laïque et démocratique, que l'école soit enfin mise au service du peuple. »

rents... ; il va de soi que les sections S.G.E.N.-C.F.D.T. placeront ces interventions dans le cadre intersyndical chaque fois que ce sera possible. Il est, enfin, essentiel que les initiatives soient très décentralisées et rapidement organisées. Ainsi le S.G.E.N.-C.F.D.T. poursuivra avec ses partenaires, en même temps qu'avec les députés et sénateurs, le débat et la campagne de désintoxication qu'il a entrepris dès l'annonce des projets Giscard-Haby-Lesur-Mazeaud-Soisson...

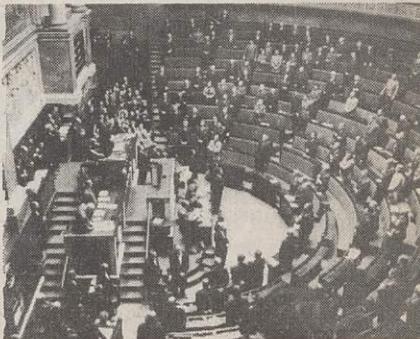
Après la manifestation nationale du 24 mai, le C.N.A.L. s'interroge sur la poursuite de son action ; il est probable qu'il en vienne lui aussi à une campagne auprès des parlementaires.

et le C.N.A.L. ?

Sans renoncer à notre action propre, nous serons partie prenante, en tant que S.G.E.N.-C.F.D.T., dans ce prolongement de l'action du C.N.A.L., sur la base du texte adopté le 24 mai et reproduit ici pour l'essentiel. En effet, dans la situation actuelle, le C.N.A.L. et ses comités départementaux et locaux constituent, d'une part, un lieu de débat entre les organisations syndicales et politiques de la gauche sur les problèmes de la société et de l'école, où nous devons faire progresser nos idées, et, d'autre part, un moyen utile d'intervention auprès des parlementaires et de l'opinion publique.

Fin juin, début juillet... : le jeu avec le calendrier de la session parlementaire ne peut résoudre les problèmes politiques. D'ailleurs, Haby annonce un second projet de loi (à l'automne ?) sur les personnels, leur service et la formation des maîtres ; puis un troisième sur l'autonomie des établissements. Quant au S.G.E.N.-C.F.D.T., il tiendra la distance.

Roger Lépiney



Le Parlement acceptera-t-il d'être aux ordres d'un pouvoir qui veut transformer un projet initialement pédagogique en opération politique ?

ACTION & LUTTES

PREMIER DEGRE

l'action à la rentrée 75

Réduction des effectifs en maternelle et lutte pour l'égalité par le développement des maternelles rurale sont les priorités retenues par le Bureau national du premier degré pour la prochaine rentrée scolaire.

Le B.N. 1 du 5 mai a délibéré de l'action revendicative propre à la section 1er degré dans le cadre des orientations générales du SGEN-CFDT.

L'action menée pour la réduction des effectifs des classes, notamment en maternelle, les actions locales et départementales, la campagne nationale de sensibilisation, ont fortement contribué à populariser dans l'opinion publique l'objectif du SGEN-CFDT : 25 élèves maximum par classe.

Le ministre lui-même a dû concéder, mais sans fixer de date ni en prendre les moyens, qu'il fallait diminuer les effectifs à 35 en maternelle.

Parallèlement les retards de stagiatisation des Remplaçants, les difficultés pour donner un poste à tous les Normaliens sortants ne sont pas résolus et nécessitent des créations de postes supplémentaires.

Dans cette perspective le B.N. 1 a décidé :

- d'accentuer l'action de sensibilisation sur le thème de 25 élèves par classe en maternelle et élémentaire et d'obtenir des négociations sur cette réduction ;
- de lancer un mot d'ordre national de limitation volontaire des inscrits à 35 élèves en maternelle à la rentrée 75 : les élèves « en excédent » étant inscrits sur des listes d'attente pour faire apparaître les besoins. Cette action a déjà été lancée avec succès dans quelques départements à la rentrée 74, il convient de la généraliser ;
- de lutter pour l'égalité devant l'école par le développement des maternelles en milieu rural ;
- de continuer à proposer et à soutenir des actions locales, départementales sur les 25 élèves par classe en maternelle et élémentaire.

Jean Excoffier

ADMISSION EN STAGE C.A.E.I.

collusion ou combine

Tous les ans, des commissions se réunissent pour arrêter les listes de candidats admis aux différents stages de formation des maîtres de l'enfance inadaptée. Ces commissions ne comprennent pas de représentants syndicaux mais seulement « des personnalités compétentes ».

Première anomalie qui pose le problème de fond de la représentation syndicale.

Cette année, alors que les listes ne sont pas encore officiellement éta-

blies au ministère, le S.n.i. a déjà communiqué leur contenu.

Seconde anomalie, qui se reproduit chaque année (quel hasard !), quels moyens utilisent donc nos camarades pour se procurer de tels renseignements avant même les services académiques ? Nous demandons des explications au ministère sur ce point, d'autant que le conseiller du ministre nous a rappelé récemment qu'il n'y avait à notre égard aucune mesure discriminatoire ! Nous avons rappelé

DANS LES ECOLES NORMALES

deux cars de gendarmes pour déloger 120 normaliens

Apprenant qu'il reste 14 postes disponibles pour les 75 normaliens sortant d'Eure-et-Loir, une manifestation SGEN-SNI est organisée pour appuyer une délégation à l'Inspection académique de Chartres.

Le 22 mai à 17 heures, les normaliens s'installent dans le hall de l'I.A. en attendant une réponse du ministère à qui le conseiller administratif de l'inspecteur doit téléphoner.

La réponse ne venant pas, les normaliens s'apprêtent à passer la nuit sur place. Des professeurs d'E.N. et des inspecteurs les rejoignent.

A 21 heures, l'inspecteur d'académie arrive. Il exige la sortie des normaliens comme préalable à toute discussion : refus des normaliens.

A 21 h 30, arrivée du commissaire de police qui menace de poursuites judiciaires et appelle deux cars de gendarmes mobiles.

A 22 heures, les normaliens sont contraints d'évacuer les lieux. Une manifestation est organisée le 28 mai pour protester contre cette conception de la concertation.

La section départementale du SGEN-CFDT apporte son soutien aux normaliens et participe à la manifestation du 28 mai.

notre exigence d'un contrôle syndical sur toutes ces commissions.

Certains ont sans doute intérêt à ce que ces pratiques obscures soient maintenues longtemps. Sans doute aussi n'ont-ils pas mesuré que ces pratiques vont à l'encontre de l'intérêt des enseignants et de leurs organisations syndicales. Nous, si. Nous déplorons cette attitude et ne souhaitons pas que ceux qui la favorisent s'en rendent compte un jour à leur dépens.

J.F. Troglie

non aux discriminations

Nous réclamons l'intégration des maîtres spécialisés (CAET / P, CAEI, CAEA, CAEMA), des instituteurs du 1er cycle et des auxiliaires non licenciés, dans le corps des P.E.G.C. Mais cela ne veut pas dire qu'aucun problème ne se pose dans cette catégorie. Pour le S.G.E.N.-C.F.D.T. cette intégration ne peut être qu'une étape dans la nécessaire simplification des corps en place. Une 2ème étape doit être l'alignement des P.E.G.C. sur les certifiés (horaires et traitements), dans la perspective du corps unique des maîtres de la maternelle à l'université. Des mesures sont à prendre immédiatement.

Les P.E.G.C. dans le 1er cycle ont des responsabilités égales aux autres catégories d'enseignants. Ils n'en sont pas moins victimes de discriminations. Les plus importantes sont évidemment l'horaire hebdomadaire (21 h) et le classement indiciaire. Mais il en est d'autres, qui pour n'être pas aussi graves, sont cependant révélatrices. Ainsi avons-nous déjà dénoncé le problème du recyclage en technologie et celui des décharges de service pour cabinet d'histoire-géographie ou de sciences naturelles (S.U. n° 634 et n° 644).

maîtres bouche-trous

En principe « bivalents », les P.E.G.C. sont le plus souvent considérés comme des maîtres trivalents, voire quadrivalents. On fait appel à eux — en leur forçant la main au besoin — pour pallier l'absence de maîtres spécialisés dans les disciplines visuelles, auditives et manuelles (VAM) ou en éducation physique (EPS). Cela implique une double dévalorisation :

- dévalorisation de la formation de ces maîtres puisqu'aussi bien, sans formation aucune, on leur confie des enseignements V.A.M. ou E.P.S.

- dévalorisation des disciplines VAM ou EPS considérées comme « secondaires » donc pouvant être confiées selon les besoins administratifs à des maîtres formés ou non.

maîtres bon marché

Conséquence de ce qui vient d'être rappelé : polyvalents à horaires plus lourds, les PEGC sont plus « rentables » et plus facile à « rentabiliser » au maximum. Surtout si l'on tient compte du recours systématique aux 2 H.S. dites « imposables », qui accroît leur souplesse d'utilisation. Heures supplémentaires payées 1/3 de moins que celles d'un certifié, par exemple. Ajoutons, et nous serons loin du compte, que les indemnités de professeur principal ou pour participation aux différents conseils sont également nettement inférieures. (Indemnités de prof. principal : P.E.G.C. 1 834 F, certifiés 2 184 F, agrégés 3 498 F). L'indemnité de 1 800 F, qui n'est perçue que par une partie des P.E.G.C., continue elle de se dévaluer régulièrement depuis 1969.

Il est de l'intérêt du pouvoir de maintenir ces disparités. Intérêt financier évidemment mais aussi maintien

d'une hiérarchisation occulte entre des catégories ayant des fonctions et des responsabilités égales.

agir en syndicat général

Mais il est de l'intérêt de tous les personnels qui existent dans le 1er cycle de lutter ensemble contre les discriminations qui frappent certaines catégories (PEGC, maîtres de la voie III, AE, etc) en réclamant :

- le respect strict de la bivalence donc la création de postes nécessaires en VAM et EPS avec des conditions de travail correctes.

- l'unification des diverses indemnités et leur intégration en points d'indices seul moyen de lutter contre leur dévaluation constante.

Car c'est ensemble qu'ils ont à lutter pour l'amélioration de leurs conditions de travail communes dans le 1er cycle, notamment :

- par le refus collectif des heures supplémentaires ;
- par l'action pour l'abaissement des effectifs-élèves par classe et par professeur.

J.F. Launay

l'université : service public ou privé ?

L'objectif politique premier des luttes en cours à l'Université (rétenzione des notes d'examen) est la défense du service public universitaire. L'université, conçue comme un véritable service public, doit être au service de tous les publics et non seulement à celui des détenteurs du pouvoir économique et politique.

Pour réaliser un tel objectif deux

conditions doivent être remplies :

- un financement essentiellement public (impôt ou taxes para-fiscales) ;
- l'existence d'un corps de fonctionnaires dont le statut de titulaire est l'une des garanties essentielles de leur indépendance.

Dans cette perspective, la revendication du droit à la titularisation et le

refus de tout statut de contractuel pour les personnels sont les éléments fondamentaux dans la lutte contre le démembrement et la privatisation de l'université. La réponse donnée par le gouvernement à ces revendications est un test de ses intentions réelles quant à l'avenir de l'université.

Michel Vernières

néo-certifiés mis à la disposition des recteurs

Par lettre du 14 mars 1975, le SGEN-CFDT, rappelant des interventions précédentes, protestait contre les informations erronées publiées dans l'organe officiel « Le Courrier de l'Education », à propos des nominations provisoires décidées en 1974.

La réponse de la Direction des lycées, en date du 20 mai est éclairante :

1. En 1974 il y a bien eu des nominations provisoires

« Effectivement, la lecture de cet article peut prêter à confusion. Ce que le rédacteur a voulu dire, c'est que tous les nouveaux certifiés en lettres clas-

siques et en histoire-géographie ont reçu une affectation dans le cadre de la procédure de mise à disposition des lecteurs, comportant une rémunération normale (sic) et un service d'enseignement... »

2. Et il y en aura à nouveau en 1975

« En ce qui concerne les nouveaux certifiés mis à la disposition des recteurs en 1974 et contraints de changer de poste en 1975 des pourparlers sont actuellement en cours avec les services financiers. Une solution devrait être prochainement trouvée. Quant à

la procédure de mise à la disposition des recteurs, que vous contestez dans son principe, il n'est pas possible malheureusement d'y renoncer pour l'instant... »

« Or, compte-tenu, tant des besoins que des possibilités budgétaires on peut prévoir que, dans certaines disciplines, les nouveaux certifiés devront effectuer des compléments de services dans un autre établissement ou dans une autre discipline dans le cadre de cette procédure, qui a tout de même eu le mérite d'assurer l'emploi immédiat des anciens stagiaires, qui normalement ne devraient pas faire l'objet d'une titularisation en cas d'absence de poste... »

Cette dernière phrase, soulignée par nos soins, éclaire crûment les données actuelles de la politique du personnel suivie par le ministère, à un moment où il prétend « moderniser » le système éducatif. A quand les listes d'attente de chômeurs certifiés ?

Pour chaque titulaire un poste budgétaire, pour chaque auxiliaire un emploi.

Heures Supplémentaires danger !

Les heures supplémentaires permettent à l'administration de fuir ses responsabilités en matière d'emploi. C'est pourquoi il est urgent d'organiser le refus collectif de ces heures.

- Elles suppriment des emplois. D'après une enquête du Centre de Sociologie Européenne (« Les professeurs de l'Enseignement Secondaire », 1971) ne font aucune H.S. :
 - 18 % des agrégés et 28 % des agrégées
 - 24 % des certifiés et 38 % des certifiées

— 35 % des AE-MA hommes, et 41 % des AE-MA femmes

En rapportant les pourcentages fournis dans l'enquête aux effectifs de ces quatre catégories, on obtient environ 160 000 HS soit l'équivalent de

9 100 postes d'agrégés et certifiés. Sans parler des PEGC et professeurs du technique.

- Elles ne sont pas une obligation. Les décrets du 25 / 5 / 50 (second degré) et du 30 / 5 / 69 (PEGC) disent : « Tout professeur PEUT être tenu de faire en sus de son maximum de service, 2 HS... ». Il ne s'agit donc pas d'une obligation légale. « .. Sauf empêchement pour raison de santé.. ». Cette clause peut être invoquée par TOUS, les HS provoquant un surcroît de fatigue portant atteinte, à la longue, à la santé.
- Elles sont une arme pour le pouvoir : pour nous faire accepter une certaine conception de « l'intérêt du service » : bourrage des classes, suppressions de postes, chômage des auxiliaires, nominations provisoires... ; pour calmer les revendications salariales et masquer l'insuffisance des traitements, en ne payant d'ailleurs les HS qu'aux 3 / 4 des heures normales.

comment lutter ?

Mai-juin : Etablir collectivement les vœux concernant les classes désirées, en AG ou en Conseils d'Enseigne-

ment, pour que personne ne dépasse le « maximum de service » : apporter un ferme soutien aux PEGC et AE, qu'on utilise facilement comme bouche-trous. S'engager collectivement et individuellement, à refuser toute HS à la rentrée : cet engagement écrit, et la répartition des classes désirées sont remis au chef d'établissement par les délégués syndicaux.

Pré-rentrée et rentrée : refuser les emplois du temps qui comporteraient des HS. Si des classes ou postes ne sont pas pourvus, exiger que soient nommés des MA ou des titulaires. Se défendre contre les pressions administratives : après remise d'un certificat médical, il n'y a pas lieu de subir de « contre-visites », prévues en cas de congé de maladie. Alerter les associations de parents d'élèves, les Unions CFDT, la presse. Envisager en section toutes les actions nécessaires.

Trois mots d'ordre

- non au H.S., non au chômage des auxiliaires
- 25 élèves par classe
- garantie d'emploi pour les MA et créations de postes

P. Fleith

contre le développement des heures supplémentaires en formation continue

Dès 1971, le S.G.E.N.-C.F.D.T. demandait que les actions de formation continue soient intégrées dans les services des personnels de l'Education nationale et, en conséquence, que soient créés les postes budgétaires nécessaires.

La situation actuelle, caractérisée par l'accroissement important du chômage (des travailleurs intellectuels comme des autres) exige une action résolue contre le développement des heures supplémentaires dans le domaine de la formation continue. Une telle pratique conduit d'ailleurs inévitablement à officialiser l'alourdissement des charges de service des personnels enseignants et non enseignants. La réponse à ce problème dépend d'abord d'une information et d'une action mises en œuvre à partir des réalités locales et régionales.

Les sections S.G.E.N.-C.F.D.T. doivent :

- recenser les heures supplémentaires effectuées en formation continue dans l'établissement et dans l'académie,

- exiger la création des postes correspondant aux besoins recensés,
- exiger un échéancier de réalisations.

Dans la mesure où certaines actions ne pourraient pas s'effectuer sans recourir à un nombre limité d'heures supplémentaires et jusqu'à réalisation du plan de recrutement lié à l'échéancier, l'étude des moyens à mettre en œuvre et les consignes à proposer aux personnels relèvent des sections S.G.E.N. d'établissement en liaison avec les sections syndicales d'entreprise de la C.F.D.T. qui sont concernées par ces actions.

adopté par le Comité National le 7 mai 1975
à l'unanimité (moins 3 voix et 17 abstentions)

CONGRES NATIONAL

les inspecteurs de l'apprentissage précisent leurs orientations

L'Assemblée Générale du Syndicat National des Inspecteurs de l'apprentissage s'est tenue au siège du SGEN à Paris, le 12 avril 1975.

Le Secrétaire général J. Haurillon, présentant au Congrès le rapport moral, a rappelé que suite à la dernière Assemblée générale de 1973, qui avait suivi la publication du décret intégrant la fonction dans le cadre du ministère de l'Education, le Bureau avait agi fermement pour que soit intégralement appliquées, les dispositions statutaires transitoires nous concernant.

Malgré plusieurs interventions et audiences, ce n'est qu'entre février et mars 1974, que satisfaction nous était donnée par la publication aux B.O.E.N., des dispositions précises nous concernant.

C'est au cours de l'année 1974, qu'a aussi été étudié le projet de statut concernant notre fonction. Le premier projet, suite à une étude individuelle par tous, était jugé inacceptable par tous, puisqu'il ne garantissait même pas les droits acquis de notre statut d'origine. Le dernier texte ne nous donne guère plus de satisfaction...

Parallèlement à cette action catégorielle, les problèmes relatifs à la fonction n'ont pas été oubliés, et nous avons eu l'occasion de dénoncer au ministère l'inorganisation des services dans certains rectorats, la tendance à bureaucratiser, l'insuffisance de nos moyens matériels.

Nous avons par ailleurs, participé à la réunion préparatoire des sessions de l'A.D.E.P. et aux débuts des consultations organisées en vue de la réforme Haby. Dans le cadre plus général du SGEN, notre syndicat a été représenté au congrès des enseignants de C.E.T. et à des sessions d'études sur l'apprentissage et l'école.

La discussion du rapport d'orientation a permis de fixer les lignes directrices de l'action du futur bureau du syndicat appelé à être élu à la fin des travaux.

— En période transitoire, les inspecteurs veulent pouvoir bénéficier de tous les droits liés au statut qui leur est actuellement applicable (retraite complémentaire, avantages sociaux, etc...)

— Tout en approuvant le principe de la formation alternée, quand elle est assurée dans de bonnes conditions, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, les inspecteurs de l'apprentissage connaissent bien la nécessité impérative des contrôles qu'elle exige. Seule leur insertion dans un corps d'Inspecteurs fonctionnaires, peut leur donner des garanties suffisantes pour pouvoir exercer correctement leur mission délicate, qui heurte parfois des intérêts privés.

— La fonction, nouvelle, dans les structures de l'éducation, doit être reconnue à tous les échelons et l'inspecteur de l'apprentissage doit apparaître dans son secteur comme le responsable du bon déroulement de l'apprentissage et de la formation en entreprise, sous quelque forme que ce soit.

— Il convient de faire bénéficier de nos connaissances et de notre expérience toutes les structures qui s'intéressent au système de l'apprentissage : les enseignants, les représentants syndicaux, les parents d'apprentis, et les apprentis eux-mêmes, les professeurs et directeurs de C.F.A., les conseillers de l'enseignement technologique, etc...

En fin de travaux, et après adoption d'un rapport de synthèse en matière d'orientation, un nouveau bureau a été élu. Il comprend sous la direction de J. Haurillon, un représentant de chacune des régions universitaires.

Jacques Mirabel.

ACTION & LUTTES

M.I.-S.E.

au pied du mur

Le Bureau national M.I.-S.E. réuni le 24 avril a décidé d'intensifier la campagne d'information auprès du public sur les menaces de licenciement et d'arrêt du recrutement qui pèsent sur la catégorie (voir S.U. n° 648 « le dos au mur »). Plusieurs articles sont parus ou vont paraître dans la presse. En effet Haby maintient intégralement son projet pour les M.I.-S.E. : il a le champ libre puisque notre statut est essentiellement composé de circulaires, d'arrêtés et de décrets.

On peut s'étonner de constater que l'opinion publique ait été fort peu sensibilisée à la situation des surveillants et à la conception de la surveillance qui apparaît dans la réforme Haby, problèmes sur lesquels la presse a été en général muette. Pourtant 30 000 étudiants sont concernés (et pour cause !), mais aussi des millions d'élèves qui du jour au lendemain se retrouveront en « autodiscipline », faute d'encadrement, et quelques milliers « maîtres au pair » chargés en plus de leurs études, de veiller à ce que leurs camarades s'autodisciplinent réglementairement. **L'autodiscipline ne doit pas être un paravent moderniste masquant des restrictions budgétai-**

res. Toutes les expériences prouvent que leur réussite exige un personnel d'encadrement important et résulte d'une éducation, d'un apprentissage que l'école dans la société actuelle ne peut réaliser. En survalorisant le rôle des délégués de classe, en recrutant des maîtres au pair parmi les élèves (les moutons du patron ?...), selon la règle « diviser pour régner », Haby introduit chez les jeunes un système hiérarchique visant au renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement et à l'accroissement de la pression idéologique. Afin de sonder un peu plus les intentions de l'ex-recteur de Clermont-Ferrand en ce qui concerne l'avenir des étudiants-surveillants, le B.N. M.I.-S.E. a décidé de faire poser par la voie parlementaire une question écrite au ministre. Le 30 avril cette question a été posée. Elle appelle l'attention du ministre sur la situation des MI-SE touchés par le projet de réforme.

Il lui est demandé s'il envisage effectivement de supprimer les M.I.-S.E. dans les lycées, ce qui signifierait, pour la moitié des M.I.-S.E. qui sont actuellement 41 000, l'obligation d'interrompre leurs études et le chômage, compte tenu de la situation du marché du travail.

Il lui est demandé d'autre part de préciser quelles seraient les conditions de désignation des surveillants dans les collèges.

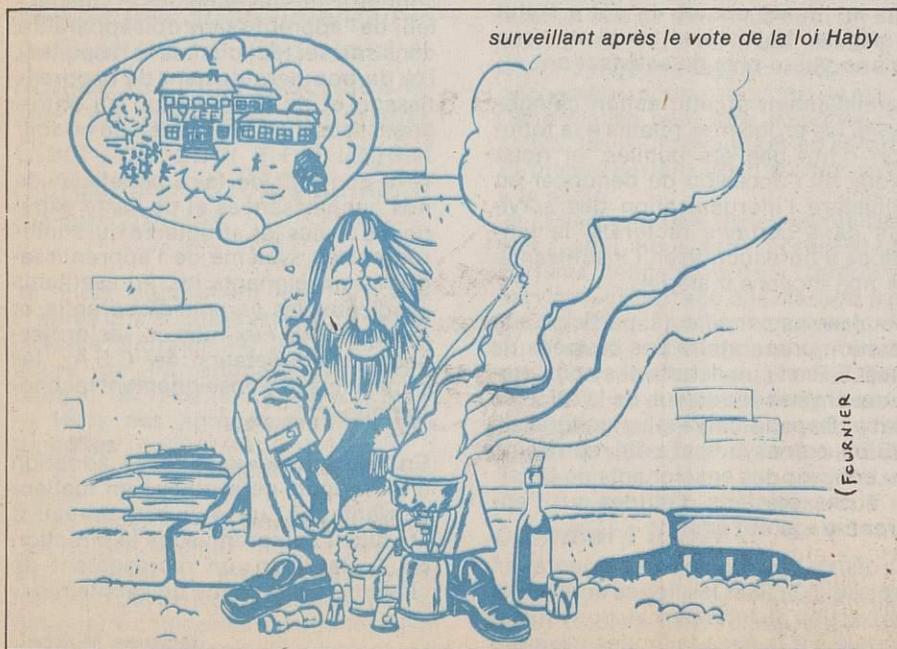
Enfin il est fait allusion au droit de grève des surveillants, que la Direction des lycées a remis en cause dans une directive du 4 mars 1975 au recteur de Rennes, qui disait que les chefs d'établissement disposent des

C.E.-C.P.E. et des M.I.-S.E. pour assurer le service de sécurité en cas de grève. Le S.G.E.N. C.F.D.T. a par lettre le 21 mars demandé des explications au ministère sans attendre une réponse qui ne nous est toujours pas parvenue nous avons réaffirmé notre position sur les services de sécurité : non participation au service de sécurité (sauf cas exceptionnel quand la sécurité des élèves est réellement en danger sur la seule base du volontariat et après discussion avec la section syndicale.)

Outre la décision de demander une audience au ministère le B.N. M.I.-S.E. a décidé en décembre prochain, une session de formation spécialement prévue pour les élus en CAPA et aux éligibles (l'année prochaine étant une année d'élections) ; une enquête préalable sera faite dans chaque académie sur les attributions réelles des CAPA en relation avec la pratique rectoriale et sur l'action syndicale. Le B.N. a prévu qu'une particulière attention serait portée dès la pré-rentrée sur les problèmes M.I.-S.E. et la parution d'un tract 4 pages qui devra être dans les établissements dès cette date. Il a enregistré avec satisfaction les résultats des élections aux conseils de discipline de Lille qui font apparaître une forte poussée des positions du S.G.E.N.-C.F.D.T.

Le spécial M.I.-S.E. « Information des Secteurs » est paru, il comprend plusieurs articles plus un petit vade-mécum (articles sur les maîtres au pair, le droit de grève, les conseils de discipline, les CAPA, l'organisation des M.I.-S.E. au S.G.E.N.-C.F.D.T....) Prémisses de la réforme Haby : la suppression des postes M.I.-S.E. est déjà lancée puisqu'une récente lettre du ministre aux recteurs leur annonce : « je suis en mesure de procéder à la transformation poste pour poste d'un certain nombre d'emplois de M.I.-S.E. en emplois de C.E. ». Il paraît donc clair que toute « création » d'un poste de C.E. entraînera la suppression d'un poste de M.I.-S.E. Les 1er touchés seront les M.I.-S.E. faisant fonction de C.E., plusieurs d'entre eux (le corps des C.E.-C.P.E. est composé pour presque moitié d'auxiliaires) ont déjà été prévenus par les recteurs que leur délégation prenait fin à la rentrée prochaine. Motif invoqué par le ministère : ils ne possèdent pas les diplômes requis pour se présenter au concours de recrutement des C.E. Dans ces sombres perspectives la mobilisation de tous pour la défense de l'emploi demeure plus que jamais la préoccupation majeure.

Yvonnick Le Cornec



voyage chez ubu

On lira ci-dessous des extraits authentiques de rapports ou de déclarations émanant d'un chef d'établissement dont on veut croire qu'il demeure une exception. Il reste que ces bouffonneries montrent dans quel mépris certains tiennent et les disciplines visuelles, auditives, manuelles et l'action syndicale.

A la suite d'une action effectifs-emploi au C.E.S. Talence à Nantes, le secrétaire du S.G.E.N. et celui du S.N.E.S. ont vu leurs notes administratives diminuées de moitié. Onze autres collègues ont eu la leur diversement baissée.

Motifs avancés : « L'intéressé semble accorder plus d'importance à la dégradation de l'esprit de travail qui régnait au C.E.S. avant son arrivée », ou « une tendance à remettre en cause toute hiérarchie et l'ordre existant », ou « sa tenue vestimentaire est très négligée et ne peut surtout pas servir de modèle aux élèves de l'établissement » et, pour tous : « En outre son comportement a perturbé pendant une certaine période, la vie scolaire dans l'établissement et a ainsi, en plus, entravé la bonne marche du travail de contrôle des absents. »

Quelques réflexions du notateur : « Les sanctions, ça se discute d'homme à homme ». Pour les 10 % : « Le mot Chili ne sera pas prononcé dans mon établissement ». Face à un article de presse où les sections syndicales dénoncent la lourdeur des effectifs, la disparition de postes ; le regroupement des classes pour les disciplines artistiques et l'insuffisance de surveillance : « Vous faites votre propre malheur en dévoilant à l'opinion publique les structures de l'établissement, les auxiliaires seront les premiers à pâtrir de votre attitude, je ne tolérerai pas le renouvellement de tels faits. » Devant l'action : « Elle a été très peu suivie, sur 39 enseignants, 10 seulement ont fait la grève. Parmi ceux-ci, on peut noter deux professeurs d'E.P.S. qui n'ont que 17 heures de cours et l'on sait ce qu'est la préparation dans cette discipline ; d'ailleurs l'un d'eux a si peu à faire qu'il fait courir et sauter des adultes le soir. Par ailleurs on trouve le professeur de T.M.E. et de dessin ; tous ont en réalité bien peu de travail. De toute façon une journée de grève c'est toujours bon à prendre. Ceux qui n'ont pas fait grève, ce sont des professeurs consciencieux qui ont toujours travaillé avec de lourds effectifs... ce sont des gens travailleurs et calmes : je tiens à leur rendre ici un vibrant hommage. » Enfin devant des collègues convoqués : « J'ai à vous dire que je n'aime pas les faux jetons » ou « Vous savez, votre poste peut être supprimé », ou encore : « Vous êtes sur une délégation rectoriale alors... » Enfin, ces appréciations : « Votre spécialité vous destine plutôt à être ailleurs, pensez-y » ou « vous n'avez pas les facultés mentales requises » etc. Le lendemain des élections présidentielles, le hall d'entrée du C.E.S. s'ornait d'un magnifique portrait de notre nouveau président. Cette manière simple et franche d'afficher ses opinions politiques dans un lieu accessible aux

élèves n'a malheureusement pas eu l'agrément des enseignants ; quelle tristesse...

Des retenues de salaire ont été faites pour ceux qui ont suivi l'action « effectifs-emploi ». Par ce fait, l'administration classe ce mouvement parmi les grèves (ce qui reste à démontrer). Ces retenues excluraient donc toute autre sanction. Par conséquent, le S.G.E.N. soutiendra le rétablissement des notes devant les C.A.P. académiques puis, si satisfaction n'était pas donnée, un recours serait fait au niveau national.

J. Ricard

dernières informations

Le C.e.s. Talence était en grève le 13.5 (plus de 50 %). Une délégation des enseignants du C.e.s. accompagnée des responsables départementaux du S.g.e.n. et de la F.e.n. a été reçue par l'Inspecteur d'Académie le 15.5, lequel s'est contenté de recueillir les doléances afin de les transmettre au recteur. Une audience est demandée au recteurat.

stages c.e.d.t.e. été 1975



CERAMIQUE
EMAUX
FORGE
TRAVAIL DE METAL
BIJOUTERIE
SCULPTURE
GRES
TOUR
DECOR ET IMPRESSION SUR
TISSUS
VANNERIE
SERIGRAPHIE-PUBLICITE
ART FLORAL

C.E.D.T.E.
Ecole Jules Verne
7, rue du Pont
78510 TRIEL s / Seine

C.E.T.

cri d'alarme

Les manifestations organisées par le Sgen-Cfdt et les Snetp-Cgt le 15 mai ont montré la détermination des personnels des Cet dans la lutte qu'ils mènent actuellement. Celle-ci continue et doit s'amplifier pour la prochaine rentrée.

Les renseignements et informations sur l'action du 15 mai continuent de nous parvenir.

En cette période où les problèmes généraux de l'école sont parmi les plus brûlants de l'actualité, il est bon non seulement de faire un bilan, mais de voir comment cette action a été prise en compte, quelle a été la nature de la réaction du personnel, ainsi que les perspectives qui s'en dégagent.

Un fait est certain, malgré l'intoxication, les tentatives de démobilisation, une forte majorité du personnel a senti la nécessité de rompre très nettement avec la période d'atonie qui régnait en C.E.T. depuis que le ministre avait en septembre dernier promis (à d'autres) le règlement du contentieux.

Les menaces sur nos établissements, le développement du secteur privé, les dangers du projet de réforme Haby ont été pris en compte. Le lien a été fait entre les problèmes quotidiens, les conditions de travail et l'avenir de nos établissements. Lien également effectué, en ce qui concerne les jeunes, les problèmes d'emploi, de qualification, de diplômes, le chômage.

A cet égard, il n'y a rien là que de très normal, s'agissant d'organisations affiliées, à des confédérations ouvrières, donnant ainsi, une fois encore, si besoin était, la preuve que les problèmes de l'école, ceux des enseignements technologiques sont ceux de la société actuelle, ceux des travailleurs dans leur ensemble. Les interventions des représentants de l'Union départementale C.G.T. de Paris et de l'Union régionale parisienne C.F.D.T. lors du rassemblement aux Tuilleries ont été claires sur ce point.

Qu'il s'agisse des motions établies par les sections d'Etablissement, par les sections régionales, ou des tracts massivement diffusés, on constate non seulement une volonté de défendre établissements et personnels, mais aussi la mise en relief des problèmes particuliers ou locaux, mais dont la portée générale est incontestable.

Ainsi ont été signalés : la dégradation

due à la mauvaise qualité de la construction et de l'équipement d'établissements ayant moins de dix ans, l'utilisation du fait que d'autres sont vétustes pour les supprimer sans remplacement, l'exploitation des jeunes dans tel C.P.A., des suppressions de postes en éducation physique et éducation artistique... pour ne citer que les plus fréquents.

Dénunciation de la situation faite aux M.A. dénonciation de la généralisation des heures supplémentaires s'ajoutent à la critique des méthodes utilisées pour faire déperir les C.E.T. : réduction ou suppression du recrutement, ce qui constitue le premier temps de l'opération. Le second temps intervient sous forme de suppression de la section et des postes d'enseignement.

Cri d'alarme également en ce qui concerne les moyens de fonctionnement, considérablement réduits par suite du coût des matières premières et du matériel courant.

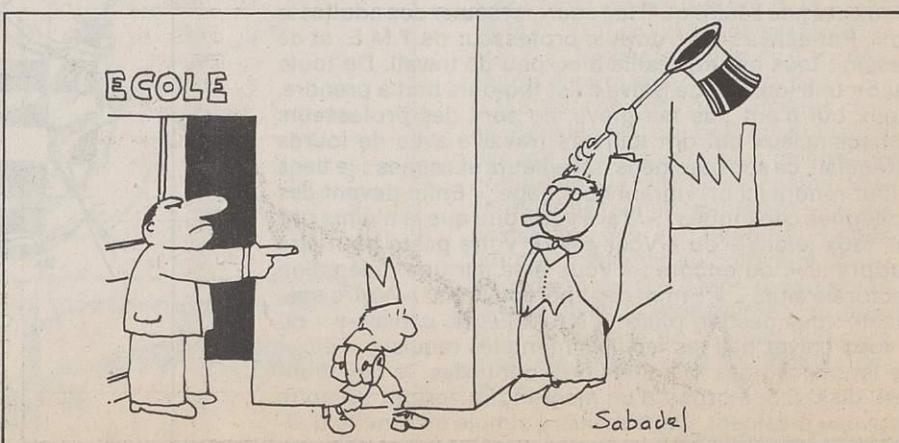
Tout ceci débouche naturellement sur la mise en cause d'un projet de réforme dont les conséquences sont déjà mesurables dans nos C.E.T. Mais déjà, et c'est également un point positif, des perspectives sont tracées pour une poursuite de l'action et le développement d'autres méthodes de lutte : limitation des effectifs par classe (actions effectifs-emploi) dé-

doublement des sections en travaux dirigés, actions de soutien pédagogique, actions dans le contenu pédagogique de la formation avec modification des rapports enseignants enseignés. De même sont préconisés un développement de l'information et un renforcement de la sensibilisation aussi bien à l'intérieur des établissements, et on a constaté que l'effort effectué depuis janvier a été payant, qu'à l'extérieur, à l'intention des parents, de leurs associations et de l'ensemble des travailleurs.

Et, dans la mesure où un statut qui prétend nous aligner sur le second degré intervient, il est clair que pour nous, l'alignement ne doit pas se faire uniquement sur l'aspect répressif et disciplinaire, mais aussi et notamment sur les conditions de service et de travail.

Notons qu'un décret vient d'intervenir au J.O. pour fixer le classement hiérarchique (indices de début et de fin de carrière) et qu'un arrêté suit, précisant le classement indiciaire, officialisant la revalorisation indiciaire prévue au premier janvier 1975. Le décret portant statut des professeurs de CET est paru au J.O. du 29 mai. Dès maintenant, préparons les actions pour le début de la prochaine rentrée scolaire.

Jules Bénéton



la montée du chômage

Depuis la grande crise de 1929-1935, jamais l'Occident n'avait connu un tel nombre de chômeurs : 15 millions environ de chômeurs totaux, sans compter les chômeurs partiels.

15 millions de chômeurs dans « l'Occident » capitaliste

En matière de chômage deux pays ont le triste privilège d'occuper le premier rang : le Danemark avec 10 % de la population active sans emploi et les USA. Dans ce dernier pays on comptait en avril 8 176 000 chômeurs soit 8,9 % de la population active et l'on estimait que, compte tenu du fait que nombre de chômeurs se découragent et ne s'inscrivent même plus, le taux de chômage réel était de 10 %. Par rapport au point maximum atteint il y a 15 mois, l'activité économique aux USA s'est effondrée de 7,5 %. Depuis le début de l'année, l'industrie américaine travaille à 68 % de sa capacité. Le taux de chômage dépasse nettement 10 % dans certaines catégories de la population : 13 % chez les Noirs — 21 % chez les jeunes. (Au cours des années de prospérité le taux de chômage était légèrement inférieur à 4 %) L'Allemagne Fédérale, une fois ses réfugiés intégrés, n'avait guère connu le

chômage jusqu'en 1967. Cette année-là la récession entraîna une baisse importante des effectifs employés : 610 000 chômeurs auxquels il fallait ajouter 300 000 migrants retournés dans leur pays d'origine. Mais dès 1969 on revenait à un faible taux de chômage (moins de 150 000). En 1974, la crise et les mesures prises pour juguler l'inflation entraînaient une remontée brutale. Au début de l'année 1975 on dénombrait 1,2 millions de chômeurs soit 5,2 % de la population active, sans qu'on puisse préciser quel nombre de migrants retournés dans leur pays il conviendrait d'y ajouter. Le mois dernier permettait toutefois d'enregistrer une légère baisse : 1 080 000 chômeurs, mais elle correspondrait en fait à une variation saisonnière.

C'est en Grande Bretagne que la montée actuelle du chômage a été relativement la moins forte. En effet, depuis plusieurs années, le chômage était le lot quotidien des Anglais. Dès 1969, le Ministre du Travail déclarait « Nous devons nous habituer à vivre avec 600 000 chômeurs ». Actuellement on dépasse les 800 000, soit environ 3,5 % de la population active, et depuis quelques mois la montée est constante et régulière.

En Belgique, aux Pays-Bas, c'est un pourcentage de 5 % des actifs qui est actuellement touché. On aurait en Ita-

lie un pourcentage du même ordre, mais les évaluations dans ce pays sont sujettes à caution. Enfin selon les statistiques officielles le Japon ne dépasserait pas actuellement un taux de 2 % (1,27 millions de personnes), mais ces chiffres sont contestés par les syndicats, un vaste sous-emploi dans les secteurs retardataires des petites entreprises n'étant pas comptabilisé.

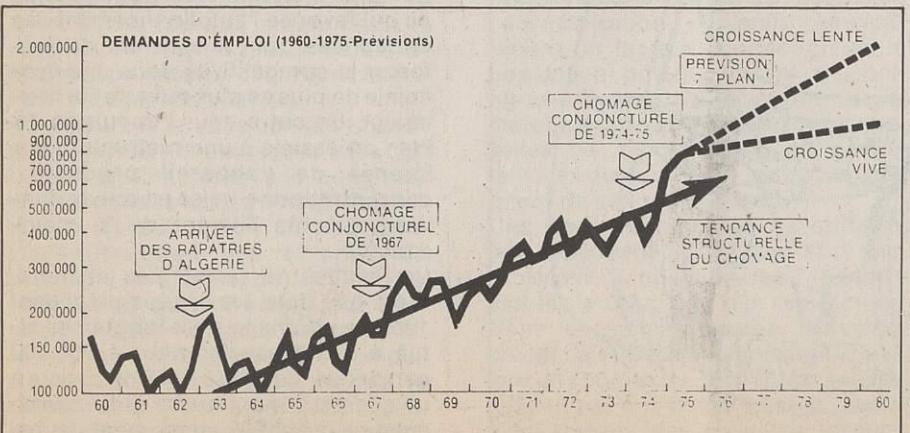
controverses sur les chiffres

Les chiffres que nous venons de citer sont difficilement comparables, compte tenu du fait que, selon les pays, les méthodes de comptabilisation sont différentes. En France les chiffres officiels sont contestés par la CFDT et la CGT. Examinons les données de la controverse.

Une première statistique concerne les **chômeurs indemnisés** : bénéficiaires de l'aide publique et des allocations versées par les ASSEDIC (1). Ce sont les « chômeurs secours » : 354.197 fin mars, parmi lesquels 28.953 seulement parvenaient aux 90 % d'indemnisation prévus par la loi. Ce chiffre ne prête guère à controverse, si ce n'est qu'il faut adjoindre aux chômeurs secourus les 58.500 travailleurs en préretraite qui bénéficient d'une garantie de ressource et les 8.800 allocataires du Fonds National de l'Emploi (2).

Le chiffre le plus fréquemment cité est celui des **demandeurs d'emploi**, c'est à dire des personnes qui se font inscrire dans les bureaux de l'Agence de l'Emploi et qui n'ont pas obtenu satisfaction en fin de mois : « Demandes d'emplois non satisfaites » (D.E.N.S.) 791.100 en avril. C'est ce chiffre que le gouvernement considère comme représentatif du chômage total, ce qui est fortement contesté par les syndicats.

Pour faire cette assimilation, le gouvernement se fonde sur le fait suivant. Chaque année, au mois de mars, depuis 1968, l'INSEE effectue une en-



Le Nouvel Observateur - 5 mai 1975

DOSSIER

quête sur l'emploi par sondage au 1/300. Cette enquête permet de déterminer la « population disponible à la recherche d'un emploi » (PDRE) : c'est celle qui rassemble les enquêtés répondant spontanément en début d'interview qu'ils sont sans emploi et en recherche un. En mars 1974 le chiffre trouvé pour la « PRDE » coïncidait avec le chiffre des « demandeurs d'emploi » fourni par l'Agence de l'emploi. (3) En fait la coïncidence des deux chiffres est purement accidentelle, car une analyse des deux populations (structure par âge et par sexe) montre qu'elle ne se correspondent nullement.

En outre, en se limitant à cette définition du chômage, le gouvernement oublie délibérément un certain nombre de personnes. En fait la même enquête de l'INSEE permet de déterminer la « population marginale » disponible à la recherche d'un emploi : On entend par là les personnes qui après une réponse spontanée négative indiquent néanmoins par la suite chercher un emploi. « Cette catégorie témoigne de l'existence d'un sous-emploi latent qui n'apparaît qu'à condition de poser des questions précises et détaillées,

explicitement consacrées à la recherche éventuelle d'un emploi. » (4) Cette population (341 000 personnes) en mars 1974, dernière enquête connue) comprend pour les 4/5, des femmes qui, après une période d'inactivité, désirent retrouver un emploi et pour le reste, essentiellement des étudiants à la recherche d'un travail dans la perspective de la fin de leurs études. Selon que l'on compte ou non cette population, on arrive à des chiffres très différents pouvant aller de 790 000, chiffre gouvernemental, à 1,2 million chiffre obtenu si l'on adopte la définition du chômage préconisée par le Bureau international du travail. L'INSEE semble avoir pris conscience de la nécessité d'élargir la définition française du chômage et de ne pas la limiter aux seules demandes d'emploi non satisfaites. Dans un article récent, le chef du service « emplois-revenus » estime qu'il faut tenir compte des Français recherchant un emploi sans passer par l'agence : « on peut considérer que ces personnes participent au sous-emploi de la main-d'œuvre et qu'elles doivent être comptées dans le chiffre du chômage » (5). Il indique toutefois la nécessité de faire ressortir la

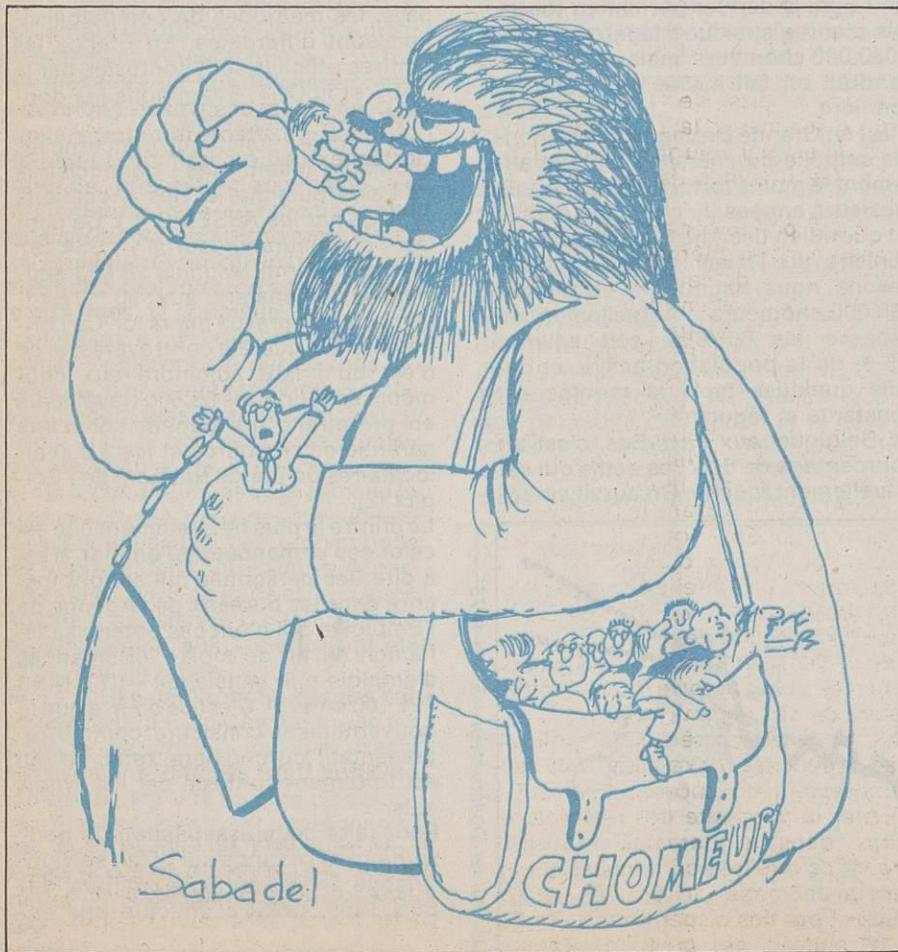
distinction entre celles recherchant un emploi à temps complet et celles souhaitant un emploi à temps partiel. Appliquant ces principes aux chiffres obtenus lors de la dernière enquête, celle de mars 1974, l'auteur trouve pour cette période un nombre de chômeurs équivalent au nombre de « demandeurs d'emploi » multiplié par 1,3. Si l'on extrapole (ce que se refuse à faire l'auteur), on aurait aujourd'hui 791 100 « DENS » x 1,3 = plus d'un million de chômeurs.

feu le plein emploi

Lorsqu'on examine sur 10 ans l'évolution du chômage mesuré par les chiffres officiels de la « P.D.R.E. », on peut distinguer une première période de 1965 à mai 1968 qu'on peut considérer comme la conséquence du « plan de stabilisation » mis en place par Giscard en septembre 1963 pour lutter contre l'inflation. Ce plan qui aura un certain succès dans le domaine des prix se traduit par une stagnation de la production industrielle pendant un an et une stagnation des investissements industriels dont la conséquence se fera évidemment sentir au cours des années suivantes.

Le 5ème Plan qui débute en 1965 ne fait en matière d'emploi que continuer le plan de stabilisation ce qui se traduit dans le langage des technocrates par la phrase suivante : « Les caractéristiques de l'équilibre économique, tel qu'il est envisagé en 1970 (année terminale du Plan) conduisent à prendre en compte une légère détente sur le marché du travail, se traduisant par une baisse de certains taux d'activité ». C'est dire que dès cette époque, l'objectif de plein emploi est abandonné. On passe à la politique du « volant de main d'œuvre » (6). En maintenant un certain volume de main d'œuvre disponible, qu'il s'agisse de travailleurs migrants, ou de chômeurs, on freine la croissance du coût salarial, ce qui favorise l'autofinancement des entreprises dont il convient de renforcer la compétitivité dans une économie de plus en plus ouverte sur l'extérieur. En outre, sous l'impulsion du Plan on assiste à une restructuration intense de l'appareil productif : concentrations — mise en œuvre d'investissements libérant de la main-d'œuvre...

Le résultat ne se fait pas attendre. Alors que dans les années précédant 1965, le chômage s'est longtemps situé à un niveau inférieur à 300 000 personnes, de 1965 à 1968 on assiste à un accroissement brutal et la courbe culmine à 450 000 au moment de mai



1968. Ce chômage est dû à l'insuffisance des créations d'emplois (solde net de 60 000 par an) dans une période de restructuration intense de l'appareil productif. L'industrie est particulièrement touchée puisque sur l'ensemble de la période on constate une légère baisse des effectifs du secteur secondaire. La croissance de l'emploi s'effectue dans le seul secteur tertiaire. L'augmentation du chômage masculin est plus forte que celle du chômage féminin. Il n'en est pas de même au cours de la période suivante.

quand les créations d'emplois révèlent le chômage.

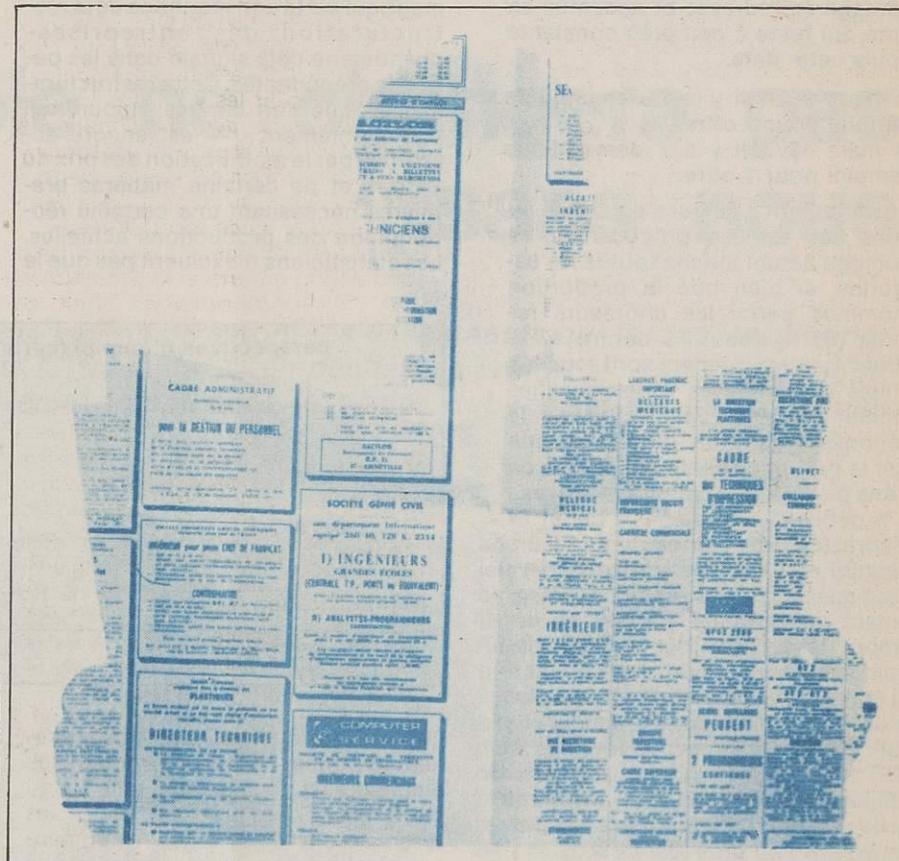
Après une certaine stabilisation et même une légère diminution des effectifs de chômeurs qui suit mai 1968, la courbe reprend sa remontée en 1970 et la poursuivra avec certaines oscillations au cours des années suivantes. De 1968 à mars 1974 le niveau de chômage s'est accru de 100 000. Or, contrairement à ce qui s'est passé dans la période précédente cette montée du chômage coexiste avec une croissance relativement importante des créations d'emplois : solde net de 220 000 emplois nouveaux par an de 1968 à 1974 (60 000 seulement dans la période précédente).

Pour expliquer ce phénomène il faut considérer les secteurs de création des nouveaux emplois et quels sont les nouveaux chômeurs.

Le solde net de 220 000 emplois par an résulte d'un double mouvement : disparition d'emplois dans l'agriculture et chez les entrepreneurs individuels-création d'emplois dans l'industrie (75 000 l'an) et surtout dans le tertiaire (275 000 l'an). Ce secteur des services qui fournit l'essentiel des emplois nouveaux est aussi celui qui exerce la plus forte attraction sur les femmes dont le taux d'activité va croissant au cours de ces années. Les réserves en main-d'œuvre mobilisables par ce secteur débordent largement les emplois offerts.

Par ailleurs le tertiaire connaît une rotation de main-d'œuvre plus forte que l'industrie. On trouve une confirmation de ces faits en examinant la structure de la population en chômage. L'accroissement des effectifs de chômeurs (+ 100 000) de 1968 à mars 1964 est **dû exclusivement aux femmes** ; en valeur absolue la population masculine à la recherche d'un emploi n'a pas varié. Durant cette période, le nombre de femmes licenciées s'est accru de 63 % — le nombre d'hommes

Photo Richard FRIESEN



licenciés a baissé de 11 % — le nombre de femmes à la recherche d'un premier emploi a augmenté de 39 %, celui des hommes est en baisse de 9 %.

Un autre phénomène explique l'accroissement du chômage, c'est la décentralisation de certaines industries de biens de consommation en direction de l'Ouest et Sud Ouest ou de la périphérie du Bassin Parisien. Selon Robert Salais de l'INSEE : « Le chômage a crû plus rapidement dans les régions de décentralisation que dans les régions industrielles, suivant en somme le même mouvement que l'emploi salarié ». Dans les régions de décentralisation « jouerait principalement un facteur d'attraction de la population potentiellement disponible vers les emplois qui attireraient sur le marché du travail des catégories nouvelles de main-d'œuvre en « révélant » en quelque sorte le sous-emploi latent de ces régions » (7).

Ces deux phénomènes ne suffisent pas cependant à expliquer tout l'accroissement du chômage ; il faut y ajouter la poursuite des restructurations dans le domaine industriel créant ce que les économistes appellent un chômage « frictionnel » se traduisant par des disparitions d'emploi à tel endroit, des créations ailleurs.

Nous ne disposons pas en France de chiffres permettant de montrer l'importance des investissements réalisés au cours de ces années en vue de réduire les coûts de main-d'œuvre, de substituer le capital au travail, mais la tendance est certaine. En Allemagne, d'après une banque de Berlin, de 1960 à 1965, 100 milliards de marks ont permis de créer 400 000 emplois nouveaux — mais de 1966 à 1970, le même volume d'investissement s'est accompagné de la disparition de 1 500 000 emplois. (8)

Quelles qu'en soient les causes, dès avant la crise, la montée du chômage était un fait bien réel. Selon l'INSEE de 1964 à 1974 la « population disponible à la recherche d'un emploi » a été multipliée par 3. Ce phénomène s'est en outre accompagné d'un allongement de la durée moyenne du chômage qui serait passée de près de 5 mois en 1967 à 8 mois 1/2 en 1972.

L'impact de la crise

En un an, d'avril 1974 à avril 1975, le nombre de chômeurs totaux a augmenté en France de 82 %. C'est à partir d'août 1974 que la courbe du

chômage se redresse et accentue sa pente qui reste à peu près constante depuis cette date.

En mars 1974 il y a 2 demandeurs d'emploi pour 1 offre

En mars 1975 il y a 7 demandeurs d'emploi pour 1 offre.

Contrairement à ce qui s'est passé au cours des années précédentes, le chômage actuel touche toutes les catégories, si bien que la proportion d'hommes parmi les chômeurs remonte (51 % début 75 contre 47 % début 74) — les ouvriers sont touchés comme les employés — les qualifiés comme les non qualifiés... Mais le phénomène le plus caractéristique c'est la part importante des moins de 25 ans parmi les chômeurs recensés : 45 % début 75, contre 34 % début 74 (encore tous les jeunes demandeurs d'emploi ne sont-ils pas recensés !) Il faut aussi compter avec le développement du chômage partiel. En décembre le nombre de journées indemnisables au titre du chômage partiel était de 1 742 300, soit dix fois plus qu'un an auparavant. En janvier il y avait 297 400 travailleurs touchés et 1 227 500 journées indemnisées (statistique qui là encore n'indique qu'une partie de la réalité), (en mars les chiffres sont à peu près identiques).

Cette situation est le résultat d'un double phénomène. Il y a eu une volonté délibérée de réduire l'activité en vue de « refroidir » les hausses de salaires, de diminuer la combativité des salariés afin de réduire l'inflation sans toucher aux profits des entreprises. Le Directeur de la Prévision au Ministère des Finances affirmait récemment que « dans tous les pays occidentaux, la lutte contre l'inflation est passée et passe actuellement par une action extrêmement vigoureuse sur la demande et, par conséquent, par l'apparition d'un chômage élevé ». On comprendra, dans ces conditions que le gouvernement se refuse à relancer l'activité par des mesures tendant à accroître la demande des consommateurs : suppression de TVA sur certains produits — augmentation des retraites et des prestations familiales... Cette action délibérée s'est traduite à partir de l'automne par une baisse de production. Dans le domaine de la production industrielle, par rapport à l'indice 100 en 1970, nous étions à 125 en janvier 1974 — 129 en juillet, mais depuis décembre nous oscillons autour de 115-116, c'est dire l'importance de la chute.

Mais ce chômage que les économistes appellent pudiquement « conjoncturel » se double d'un chô-

mage qui est la conséquence de la restructuration des entreprises — phénomène déjà signalé dans les périodes précédentes. Cette restructuration — que l'on baptise aujourd'hui « redéploiement » — est encore accentuée par la modification des prix du pétrole et de certaines matières premières nécessitant une certaine réorientation des productions actuelles. Les statisticiens n'excluent pas que le

type de chômage ainsi engendré n'atteigne dans les années à venir 4 % de la population active

En effet, que nous promet-on en matière d'emploi dans un avenir à moyen terme. Pour le 7ème Plan, l'INSEE a élaboré deux projections, l'une en hypothèse haute (scénario « rose ») — l'autre en hypothèse basse (scénario « noir ») qu'on peut résumer dans le tableau suivant :

perspectives d'emploi (variations annuelles en pourcentage)

	1970-73 Evolution réalisée	1973-80 Hypothèse haute	1973-80 Hypothèse basse
Agriculture	-4 %	-3,8 %	-3,8 %
Industrie	+1 %	+0,2 %	-0,1 %
Bâtiment et T.P.	0 %	-0,4 %	-0,9 %
Transports services			
commerces	+2,4 %	+2,1 %	+1,4 %
Administration Banques...	+2,7 %	+2,3 %	+2,3 %
TOTAL	+0,9 %	+0,7 %	+0,4 %

On constate que quel que soit le scénario proposé (« rose » ou « noir ») les emplois croîtront moins vite qu'au cours des années précédentes. Or, les ressources en main-d'œuvre augmenteront plus vite que par le passé à la fois pour des raisons démographiques et par suite de la progression de l'activité féminine. On escompte pour éviter un écart trop grand à la fois un certain ralentissement de l'exode rural et un fort ralentissement de l'immigration étrangère (les entrées nettes annuelles — solde entre entrées et sorties — passerait de 150 000 à 50 000 dans la première hypothèse, à 20 000 dans la seconde) — encore faudrait-il pour pouvoir substituer la main-d'œuvre française à la main-d'œuvre migrante une modification profonde des caractéristiques des emplois proposés !

Au total, dans le cadre du système et des hypothèses qui sont faites, nous allons à l'horizon 1980 vers un élargissement de l'écart entre offre et demande de travail. Au mieux, selon les experts, le chômage se maintiendra au niveau actuel, mais dans l'hypothèse du scénario « noir » on dépasserait (en chiffres officiels) le million de chômeurs, ce qui, selon les évaluations, veut dire 1,4 à 1,6 million de « sans-emplois » (9).

Les travailleurs ne sauraient évidemment accepter une telle éventualité, car comme le dit Michel Rolant « la crise n'a rien d'inévitable. Les travailleurs et leurs organisations qui n'ont pas le pouvoir de décision n'en sont

pas responsables. Accepter les sacrifices que l'on veut nous imposer, c'est aggraver la situation » (10).

9 mai 1975
Michel Braniard

(1) « Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce » créées par une convention de 1958. Elles versent des allocations complémentaires de chômage pouvant se cumuler avec l'aide publique.
(2) Le Fonds national de l'emploi a été créé en 1963 dans le but de faciliter « la réadaptation et la mobilité professionnelle ». Dans les régions atteintes d'un « grave déséquilibre d'emploi » les travailleurs atteints par un licenciement collectif peuvent bénéficier de certaines allocations.

(3) 440 000 pour la PDRE et 438 000 « demandes d'emploi non satisfaites » (DENS)
(4) Pierre Laulhé « Enquête sur l'Emploi de 1974 » (collections de l'INSEE — série D n° 37) Déc. 74 - p. 57

(5) Bernard GRAIS in « Economie et Statistique » mars 1975.

(6) voir le livre de B. BELLON « Le volant de main-d'œuvre » Le Seuil 1975

(7) R. SALAIS et F. EYMARD-DUVERNAY « Pourquoi le chômage augmente » in revue « PROJET » mars 1975 p. 325.

(8) Chiffres cités par Ph. LEFOURNIER « Une nouvelle pénurie : l'emploi » « l'Expansion » mai 1975 p. 83.

(9) Les chiffres risquent même d'être encore plus élevés car les prévisions de l'INSEE sont établies à partir de la tendance 72-73 et ne tiennent pas compte de l'inflexion vers le haut qui s'est produite à partir d'octobre 1974.

(10) « Syndicalisme-hebdo » (CFDT) n° 1 539 « La crise » 13 mars 1975 p. 3.

l'école ne changera pas sans nous

Passera ? Passera pas ? De toutes façons ce seront les enseignants qui feront fonctionner l'école. Et, si le S.G.E.N.-C.F.D.T. travaille à empêcher la réforme Haby d'aboutir, il ne peut se satisfaire du système actuel, dont le projet Haby n'est en partie qu'une rationalisation. Alors ?

Alors, et dans les deux cas, il faudra continuer à dénoncer ce système : sa lourdeur bureaucratique, sa visée sélective, son caractère étranger aux besoins et aux aspirations des jeunes, continuer à lutter pour l'amélioration de nos conditions de travail, continuer à réfléchir à un système éducatif conforme à notre volonté d'un socialisme autogestionnaire.

Les formes traditionnelles de l'action syndicale — motions, congrès, pressions sur les centres de décision, grèves — répondent à une nécessité. Mais le S.G.E.N., comme la C.F.D.T., a mis aussi en avant l'importance d'autres actions, qui ne soient pas le fait de « dirigeants » mais celui de tous les syndiqués, qui ne consisteraient pas à demander mais à prendre. Dans le domaine de l'école, ce sont par exemple les actions effectifs-emplois—conditions de travail par lesquelles, rapprochant la crise de l'emploi et les mauvaises conditions de travail, les personnels décident de changer ces conditions de travail et de limiter les effectifs par classe à un chiffre convenable. Le désarroi occasionné par cette action montre qu'elle porte, et qu'elle portera encore.

vivre demain dans les luttes d'aujourd'hui

Demandons-nous si nous ne pouvons pas aller plus loin. **Vivre demain dans nos luttes d'aujourd'hui**, disait-on au 36e congrès de la C.F.D.T. **Préparer aujourd'hui l'école de demain**, est-ce possible ?

S.G.E.N. et C.F.D.T. ont des objectifs qui se précisent progressivement. L'éducation des jeunes commande en bonne partie leur capacité et leur volonté de lutter contre le système capi-

taliste, celles de vivre l'autogestion, qui ne pourra réussir que si les travailleurs en maîtrisant les données et en possédant la compétence, et leur accession à une vie d'hommes pleinement épanouis et pleinement responsables. Ce n'est pas seulement affaire de nombre d'années de formation, mais aussi de contenus, de méthodes, de style.

En face de nous, l'offensive idéologique du pouvoir se développe. Offensive négative, la répression, la diminution de l'aspect critique de l'éducation, l'anesthésie par les mass-media. Offensive positive, la « modernisation du système éducatif » en fonction des besoins de la société capitaliste. Tout ceci est bien connu au S.G.E.N. : mais il faut maintenant opposer ces objectifs à cette offensive ; et pas seulement en textes et en action générale, mais en action quotidienne et concrète. Car la bataille se déroule aussi dans le quotidien de l'école et c'est nous et nos élèves qu'elle concerne.

Les débats de ces dernières années ont permis aux adhérents du S.G.E.N.-C.F.D.T. d'accepter et de pousser la critique de l'école sans se sentir mis en accusation eux-mêmes. Ils savent situer les responsabilités : l'institution elle-même, les pressions qui pèsent sur elles de la part du pouvoir, des notables, d'une opinion pri sonnière de la tradition, les intérêts des industriels de l'éducation, la précarité de la formation initiale et le refus d'une véritable formation permanente, le refus des moyens matériels et financiers indispensables. Dans les contenus enseignés ils font la part de ce qui correspond à une nécessité et de ce qui n'est que tradition, ou surenchère sur les programmes. Dans les méthodes d'enseignement, ils font la part de ce qui est le rôle propre d'un

adulte responsable du progrès des jeunes qui lui sont confiés et de ce qui est concession à la facilité du dogmatisme ou tentation d'autorité. La réflexion sur l'évolution du savoir montre l'importance et la nécessité de l'approche interdisciplinaire, que les contraintes ou les habitudes de l'emploi du temps ne permettent guère de réaliser. L'acquis des sciences de l'éducation met en valeur l'importance pédagogique de la motivation et de l'activité personnelle et collective des élèves, qui ne sont pas sans implications politiques. A contrario, chacun a pu observer combien un nombre croissant des jeunes supportent mal des contenus dont la signification ne leur apparaît pas et se réfugient dans la passivité qu'appellent au reste certaines méthodes, vivent sans espoir dans la hantise de l'examen ou dans celle du chômage, n'accèdent pas à la culture et à la responsabilité auxquelles l'école devrait les ouvrir.

sur notre propre terrain

Notre responsabilité propre est alors de mener une action revendicative à caractère pédagogique sur notre terrain de travail : la classe et l'établissement où nous exerçons.

On peut en tracer quelques axes :

- **Au plan des méthodes ou de la pratique enseignante :**
Faire évoluer la relation enseignant-enseigné : sans abdiquer notre responsabilité d'enseignant et d'adulte, partir des besoins exprimés collectivement. Pédagogie du contrat et non de l'obligation, dans laquelle l'explication des mécanismes démocratiques et des phénomènes de groupe est importante en elle-même, et où l'on reconnaît :

ACTION PÉDAGOGIQUE

- La légitimité des divergences.
- Valoriser le travail en équipe, en ajoutant aux exposés classiques (du maître ou des élèves) la production collective et la réalisation de projets formulés par le groupe.
- Réintégrer ainsi dans l'ensemble du travail des formules telles que les 10 % qui n'ont d'intérêt que si elles ne sont pas circonscrites à un domaine étroit et donc marginalisées.
- Décloisonner le travail, d'une discipline à l'autre autour de thèmes ou de projets unificateurs, et peut-être d'un niveau d'âge à l'autre, ainsi qu'en ouvrant sa classe à d'autres : autres élèves, autres enseignants, mais aussi non enseignants de l'établissement, travailleurs, parents, chercheurs...
- Et modifier en conséquence les procédures de contrôle du travail : leur enlever leur aspect individualiste, de compétition et d'évaluation ponctuelle et arbitraire, au profit de l'appréciation collective d'une dynamique collective. Au niveau des examens, nous interroger sur notre rôle propre (sujets proposés, conditions psychologiques, notation) et en tirer collectivement les conclusions. Repenser de même le rôle qu'on nous fait jouer dans les conseils de classe et d'orientation.

● Au plan des contenus de l'enseignement :

— Il faut choisir entre « suivre un programme » dont on dénonce en même temps la lourdeur ou l'inadaptation, ou poursuivre les objectifs que l'on s'est donné, dans une discipline déterminée ou dans un domaine interdisciplinaire. L'argument de l'examen à préparer ne vaut, en partie et pour quelques disciplines que pour les seules classes à examen : au-delà, c'est la révérence aux Instructions Officielles, que l'on suppose d'ailleurs souvent plus contraignantes qu'elles ne sont en réalité, le poids de la tradition scolaire, et la difficulté de s'émanciper des idées reçues lors de nos propres études, qui se manifestent.

— Il faut aussi développer sans crainte l'aspect critique de l'enseignement. M. Haby déplorait que des jeunes ne sachent pas lire un bulletin de salaire, « gérer un budget familial, utiliser des services bancaires » (descriptif page 8). Echo significatif de M. Ceyrac, président du C.N.P.F. (Monde de l'Education, janvier 1975) : « Je ne crois pas qu'on prépare bien les jeunes Français à comprendre la société dans laquelle ils vont vivre. Où explique-t-on ce qu'est un chèque, une banque, une émission d'actions, un prix ? » Comment donc ! Lire un

bulletin de salaire mais aussi connaître l'échelle des revenus et l'évasion fiscale, gérer un budget familial mais aussi comprendre comment se forment les prix et fonctionne la distribution, savoir ce qu'est une action mais aussi la spéculation à petite et grande échelle..., c'est effectivement plus important que bien des questions très habituelles, et cela ne doit pas être réservé aux élèves des sections B. Chacun trouvera d'autres possibilités dans les domaines qui lui sont familiers, et S.U. reviendra sur ces questions.

vraies et fausses difficultés

Il faut aussi répondre aux objections qui se présentent :

— il ne s'agit pas d'endoctriner les élèves, et notre conception de la laïcité est plus rigoureuse que celle de M. Haby.

— Certaines des idées ici avancées sont employées — récupérées — par le pouvoir. Oui, mais s'il faut se garder d'être naïf il faut aussi ne pas oublier que la peur de la récupération est souvent l'alibi noble de l'immobilisme. On l'a bien vu à propos des 10 % ou de la modification des procédures de contrôle du travail. C'est nous, finalement, qui sommes dans les classes.

— Il faut certes des conditions matérielles : locaux, effectifs, temps de concertation, et ne pas cesser de les réclamer. Mais il ne faut pas non plus en faire un second alibi à l'immobilisme. Relisons cette motion de 68 (S.U. N° 488) :

« le Congrès... admet que, si un enseignement renouvelé ne peut se concevoir que dans un cadre et avec des conditions appropriées, il serait stérile d'attendre la réalisation de ces conditions plus favorables pour s'avancer dans la voie de ce renouvellement ». Nous n'avons pas à pallier par notre « dévouement » les carences du pouvoir : mais nous avons des élèves en face de nous, qui attendent dès maintenant autre chose, et que nous possons le problème dans le concret.

— Il y a enfin, ou surtout, le poids des règlements. Mais d'une part, certaines instructions officielles elles-mêmes sont riches d'indications pleines d'intérêt : pourquoi celles-ci ne sont-elles pas appliquées ? L'autorité, et aussi les enseignants, tendent à accentuer le caractère contraignant des textes : c'est une tendance qu'il faut renverser, en mettant au pied du mur les

(...) Nous voulons que le mot de liberté soit inscrit au début même de ces instructions.

(...) Le professeur est libre de sa méthode comme de ses opinions. Les instructions présentes ne font ici que confirmer les instructions antérieures : une même méthode ne peut convenir également à toutes les questions ni à tous les professeurs Philosophie-Instructions du 2.9. 1925 (...)

(...) Par-dessus tout, nos préoccupations éducatives doivent obéir à deux soucis essentiels. Le premier, c'est que la culture ne saurait répondre exclusivement au besoin de connaître et de comprendre, qu'elle devient, un peu plus, chaque jour, un instrument d'action. Ce passage du savoir au pouvoir, comme l'a dit Valéry, ou du rationnel à l'opérationnel, est un des caractères de la pensée moderne, partant de l'éducation moderne. (...)

(...) La culture ne saurait constituer un instrument de jouissance entre les mains d'une classe sociale. (...)

(Les buts de l'enseignement du second degré. Circulaire du 29.9.1952)

(...) Si l'on ne peut se passer d'un cadre et de repères, que les présentes instructions se proposent de tracer, il faut convenir que les progrès des enfants dans la connaissance et l'usage de la langue maternelle se déterminent malaisément en termes de programmes ; on se gardera de prétendre fixer en détail une progression rigide et uniforme qui ne pourrait être adaptée à la diversité des enfants, et qu'en conséquence la réalité démentirait. (...)

(...) Cela étant admis, on doit reconnaître que le défaut le plus répandu de notre pédagogie usuelle n'est pas de montrer trop de complaisance envers la spontanéité mais, au contraire, trop de méfiance. (...)

(Enseignements élémentaire et secondaire, Circulaire n° 72-474 du 4.12.1972)

REPRESSION

(...) Liaison entre les disciplines à l'intérieur de « l'équipe pédagogique » de l'établissement : tous les professeurs ne sont pas à proprement parler professeurs de français, mais tous devraient concourir à la formation des élèves dans le domaine de l'expression. (...)

Français en CET Circulaire 73-027 du 12 janvier 73 (BOEN n° 4 du 25.1.73)

(...) C'est au professeur qu'il convient, dans sa discipline, pour chaque sujet et pour chaque auditoire, de rechercher celui des trois styles [exposés plus haut : le style dogmatique, le style d'enquête ou de découverte, le style historique] qui convient le mieux aux fins qu'il se propose. Ils sont comme trois éclairages dont dispose chaque maître. C'est à lui d'en user avec talent, selon sa personnalité.

(Méthodes de l'enseignement du 2ème degré, Circulaire du 6.10.52)

(...) ainsi déjà, les objectifs assignés à l'instruction civique et à la géographie consistent bien dans la connaissance et la compréhension de la cité, de la région, de la nation et du monde, sous leurs principaux aspects, politiques, économiques et sociaux...

(...) comme le souligne déjà la circulaire du 24 avril 1972, ces problèmes n'intéressent pas seulement telle ou telle discipline. Aussi est-il important non seulement que les professeurs d'histoire et de géographie d'un même établissement travaillent en équipe pour atteindre ces objectifs tout au long du premier cycle, mais encore qu'ils coordonnent leur enseignement avec celui des autres professeurs de leurs divisions respectives (...)

Instruction civique dans le Sd. degré (C. 72.204 du 16 mai 1972 BOEN n° 21 du 25 mai 1972)

responsables. Il faut s'attendre d'autre part à des mesures de répression : c'est le lot de toute action ; mais la répression peut beaucoup moins contre des actions collectives, dûment pesées et mesurées, que contre des actions individuelles plus ou moins sauvages ou marginales. A nous de choisir notre voie.

les sections doivent répondre

Ce qui précède a été soumis au Bureau National d'avril et au Comité National de mai, et renvoyé par eux aux délibérations des sections et des secteurs. Ces délibérations doivent prendre en compte les décisions déjà acquises :

(Motion du Congrès de CLERMONT, 1974)

« Si aucun plan d'amélioration n'est prévu par le Gouvernement, le S.G.E.N.-C.F.D.T. organisera, en priorité dans le premier et le second degrés, une action conforme à ces objectifs reposant sur l'initiative syndicale de limiter, dans un premier temps, les classes à 25 élèves, y compris dans les maternelles, pour aboutir ensuite à une réorganisation (pédagogique, structurelle, architecturale...) de l'enseignement » (S.U. N° 267 p. 19).

(Motion du Comité National de mai 1975)

« A l'occasion de l'action de rentrée et dans toutes les sections, sera engagée une réflexion syndicale sur les conditions réelles de la pratique enseignante et sur les moyens de la modifier dans le sens des objectifs du S.G.E.N.-C.F.D.T. » (S.U. N° 652 p. 9). La synthèse de ces délibérations sera faite au Comité National d'Octobre 1975.

Il s'agit pour nous tous de faire avancer l'école — ne serait-ce qu'à certains moments — vers ce que nous voulons qu'elle soit. Par une action syndicale et collective donc l'action syndicale ne se limite pas à la préparation des Congrès et à la grève, si importantes que soient celles-ci. Elle peut être permanente, et peser sur la transformation de notre mode de travail. Cela demande un engagement de chacun, que le syndicat appuiera et relaiera.

Jacques George

le ministre et j.l. hennig

Le ministre de l'Education a traduit J.-L. Hennig, le 24 avril dernier, devant la C.A.P. nationale de sa catégorie, réunie en formation disciplinaire, qui lui a transmis un avis de suspension de plusieurs années. Les représentants du S.G.E.N.-C.F.D.T., ceux du S.N.E.S. aussi, ont voté contre.

Puis le ministre a laissé passer le délai légal avant la fin duquel il devait statuer. Pourquoi ? Le S.G.E.N.-C.F.D.T. en a tiré les conclusions suivantes, adressées au ministre le 22 mai 1975 :

Par arrêté notifié le 14 janvier 1975, Monsieur Jean-Luc Hennig, professeur agrégé de lettres au lycée Frédéric-Chopin de Nancy, était suspendu de ses fonctions avec demi-traitement.

A ce jour, 22 mai 1975, soit plus de quatre mois après la suspension, vous n'avez pas statué sur le sort de l'intéressé. Le délai réglementaire prévu à l'article 32 du statut général des fonctionnaires étant écoulé, nous vous demandons :

— d'ordonner que le salaire de M. Jean-Luc Hennig lui soit, dès le 15 mai 1975, intégralement versé ainsi que les arriérés qui lui son dus ;

— de réintégrer M. Jean-Luc Hennig sur le poste qu'il occupait à la date du 14 janvier 1975.

R. Lépiney. M. Armand

note de lecture

LA FACE CACHEE DE LA SCIENCE

Impascience à la présentation d'une revue scientifique assez luxueuse, mais, par ses articles, elle se veut un regard critique jeté sur la science qui s'élaboré et la vie des travailleurs qui s'y consacrent (situation de la femme en particulier) avec un côté « petit monde de la science » un peu agaçant. Le labo ne devrait pas être vécu comme un milieu clos et protecteur, bien qu'il s'y prête admirablement.

On trouve aussi dans **Impascience** des articles d'épistémologie : c'est la face cachée de la science qu'on nous présente, plus proche cependant de la réalité que le visage dogmatique et figé que transmet l'enseignement traditionnel.

Paul Ayanian

(1) **Impascience** 1 rue des Fossés St-Jacques 75005 Paris - Abonnement : 30 F (4 numéros par an).

FORMATION PERMANENTE

faire de l'université un vaste centre de formation permanente

L'université doit devenir « le terrain privilégié de la formation permanente ». Car pour « éviter la crise qui la menace » l'université doit s'ouvrir, renoncer à être une « forteresse ». Il faut que les « partenaires sociaux et économiques puissent utiliser le capital universitaire du pays ». L'esprit de ces déclarations de J.P. Soisson (**Entreprise** numéro du 25.4.75, p. 48) se retrouve dans une « note relative à la politique du Secrétaire d'Etat aux Universités en matière de formation continue » en date du 30.4.75. Cette note serait particulièrement intéressante... si les proclamations qu'elle contient se traduisaient par des actes. Une fois de plus il revient aux sections du SGEN-CFDT de traduire en **revendications concrètes** les bonnes paroles du Secrétariat d'Etat. Celles-ci peuvent s'articuler autour de deux points essentiels :

- 1 — l'existence d'un service public de la formation continue,
- 2 — la transformation des filières universitaires.

existence et unité du service public de la formation continue

La note du S.E.U. réaffirme « l'unité du service public » à propos du rôle du DAFCO pour l'instruction et la présentation des projets de convention (A). Les sections syndicales SGEN-CFDT doivent saisir cette occasion pour rejeter l'instauration de pratiques concurrentielles entre les diverses institutions publiques de formation et mettre en place une véritable **coopération** entre les universités et les autres ordres d'enseignement.

Un service public fonctionne grâce à des **titulaires** dont le statut est une des garanties du bon fonctionnement et de l'indépendance du service. Il est inadmissible que, pour l'essentiel, la

formation permanente n'ait recours qu'à des contractuels et aux heures supplémentaires. Proclamer que « les deux secrétaires d'Etat sont convenus de conjuguer en priorité leurs efforts » (1) pour obtenir des créations d'emplois dans ce domaine ne suffit pas. Il faut exiger un plan pluri-annuel de créations d'emplois qui ne soit pas dérisoire par rapport aux besoins et aux effectifs actuels de contractuels et vacataires.

Les recherches et travaux d'un type nouveau exigés par la formation permanente doivent être reconnus par les instances universitaires afin de remédier à la situation « marginale » des personnels engagés dans ces actions que dénonce, à juste titre, le S.E.U. Nous ne devons pas attendre les propositions du groupe de travail présidé par M. Béguin pour imposer cette reconnaissance des travaux et services effectués en formation permanente par les conseils d'UER, d'université et le C.C.U.

Enfin un service public doit être au service de tous les publics. Dans le cadre des conventions bilatérales avec les entreprises, nous devons obtenir que des contacts soient pris avec le Comité d'entreprise et le contenu de la formation défini par le groupe des formés à partir des objectifs qui leur sont propres.

la transformation des filières universitaires

La note du S.E.U. incite les universités à dépasser le stade de la formation continue et à s'engager sur la voie de l'éducation permanente.

Sous ces termes le S.E.U. suggère un rapprochement des filières de formation initiale et permanente à travers :

- l'accès à l'enseignement supérieur des non bacheliers,
- le développement de l'enseignement en alternance,

● la formation des personnels de l'Etat, en particulier des personnels enseignants et des formateurs de formateurs d'adultes.

Le SGEN-CFDT réclame depuis trop longtemps de telles orientations pour ne pas se réjouir de ce qui n'est encore que des déclarations d'intention. Il est convaincu que celles-ci ne pourront déboucher sur des mesures concrètes en l'absence d'une action résolue des sections syndicales d'université :

- a) par rapport aux services universitaires de formation continue
- un contrôle syndical de la politique de formation continue doit être effectué, par exemple par le biais d'une commission formation permanente élue par les personnels ;
- la section syndicale doit publiquement dénoncer toute action qui remet en cause l'indépendance et la mission du service public ;
- b) par rapport à l'ensemble des personnels de l'université
- la section SGEN-CFDT doit sensibiliser les personnels aux problèmes de la formation permanente en diffusant le maximum d'informations et en montrant inlassablement ses relations étroites avec la transformation des formations initiales ;
- c) par rapport à l'extérieur.

● la section universitaire SGEN-CFDT doit contribuer à l'établissement systématique de contacts réguliers entre les diverses sections SGEN d'établissement et les UL et UR-CFDT. Ces contacts doivent permettre une meilleure compréhension mutuelle, une meilleure analyse des besoins réels des formateurs et des formés. Ils pourraient ainsi conduire au lancement de nouveaux projets de formation.

Michel Vernières

(1) Il s'agit du secrétariat d'Etat à la formation professionnelle, M. Paul Granet et du secrétaire d'Etat aux Universités, M. Jean-Pierre Soisson.

A NOTER

sessions de formation syndicale

REIMS-BESANCON

Dimanche 7, lundi 8 et mardi 9 septembre à CORMONTREUIL près de REIMS.

— Session ouverte à tous les adhérents et militants (à ceux aussi des académies limitrophes).

Une garderie d'enfants sera organisée.

— Deux thèmes :

1) Vie syndicale et préparation pratique de la rentrée

A) prise de parole, affiches, tracts, panneaux, articles de presse sur trois sujets : effectifs et emploi, réforme de l'enseignement, politique salariale.

B) étude de cas individuels.

2) Ecole : Culture et Métier à partir de trois points d'ancrage : l'apport de C. FREINET, l'enseignement technique, la formation permanente

— Inscriptions avant le 30 juin 1975 auprès de Claude METZGER 55 rue des Epargnes - 51100 REIMS ou de Michèle BARGEON - 16 E rue des Jardins - 25000 BESANCON. S'inscrire en versant 30 F (prix total 95 F).

— Les participants recevront un dossier préparatoire et les informations pratiques vers le 25 août.

LILLE

29, 30 juin et 1^{er} juillet 1975 à AUDENFORT (près de LICQUES) dans le Pas-de-Calais

Thèmes abordés : formation permanente ; relations syndicats-Partis ; problèmes et luttes sur l'emploi dans la région ; méthode d'analyse d'une action et travaux pratiques (rédaction de tract, motion, conduite de réunion, etc...) ; cotisations et budget de la section académique ; contacts interdégrés au sein du C.E.S., et du secteur géographique S.G.E.N. ; structures administratives de l'Education Nationale.

— Inscriptions auprès de G. POULET - B.P. 14 - 59830 CYSOING.

commerce et épreuves de français au b.e.p.c.

Noté dans « Elle » du 12/5/75, sous le titre « B.E.P.C. : une réforme » : « L'épreuve de français du B.E.P.C. a changé de formule... Un nouveau « Guide Pratique Bordas » (6 F) vient juste de sortir pour vous exercer avant l'examen... »

On comprend mieux l'insistance du ministère à vouloir imposer la nouvelle formule dès cette session, et le compromis bolchevique mis sur pied. Un tel effort de célérité de la maison Bordas mériterait récompense !

Rappelons que les fameux groupes Haby sur les contenus étaient ouverts à des représentants de maisons d'éditions (Bordas justement).

Ouverture de l'école sur la vie ? En attendant ouverture du ministère aux intérêts des maisons d'éditions !

le sexe à 25 F

Le conseil d'administration d'un grand lycée parisien (essentiellement féminin) a proposé aux élèves de 3^e un cycle d'information sexuelle (3 séances) pour 25 F « toutes taxes comprises ». Cette participation demandée aux familles pour couvrir certains frais.

centre de formation des p.e.g.c.

Des difficultés sont apparues dans l'académie de Rouen pour l'application de l'article 12 du statut (Décret 30.5.1969) pour les 1^{ères} nominations des professeurs stagiaires.

Le rectorat refuse de communiquer la liste des postes vacants après le mouvement, en contradiction formelle avec les assurances données par la Direction des Collèges (cf S.U. n° 647, p. 23). Il importe donc veiller dans toutes les académies que :

► les stagiaires ont bien eu communication des postes vacants,

► l'attribution des postes se fait bien en fonction du classement des professeurs stagiaires et non à la « discréction » de l'administration.

Signaler au secrétariat national les problèmes qui pourraient se poser.

b.o. n° 20

● Prestations sociales complémentaires en faveur des personnels : séjours de vacances, allocations pour garde d'enfant, etc... (p. 1 685)

● Ordre de priorité pour l'intégration et la réintégration des instituteurs et institutrices après permutation, détachement, disponibilité ou service militaire. (p. 1 689)

nouvelle des académies

de Grenoble : En raison de l'état de santé de notre camarade Hugues Camus (Secrétaire Académique Agents), nous prions tous les adhérents de s'adresser ou d'écrire à René Gaja — 6, rue Léon Lambert — 38160 Saint Marcellin, ou encore à Aleix Giroud SGEN-CFDT - B.P. 832 38000 Grenoble.

de Montpellier : le 11 mai 75, les personnels non-enseignants de l'académie de Montpellier dénoncent la circulaire rectoriale du 22 avril 75 qui exige un gardiennage permanent, c'est-à-dire 24 heures sur 24 des établissements scolaires, pendant les petites et grandes vacances, alors que les personnels de direction, de surveillance et des services économiques sont absents (en vacances). Ils refusent d'être responsables des établissements.

aux secrétaires d'établissements

— tâches administratives : il est encore temps de relever les cotisations retardataires. Le syndicat en a un urgent besoin ; signalez au plus tôt à votre secrétaire académique les modifications d'adresses ou les changements de responsables.

— l'action : contre le projet Haby, pour l'emploi des titulaires et des MA : voir les consignes d'action dans le précédent SU et dans celui-ci. IL FAUT GENERALISER LE REFUS DES HEURES SUPPLEMENTAIRES.

dm d'ae.

Aucune information sur le nombre prévu. (l'an dernier, pour 11 700 candidats classés en groupe I, il y a eu 730 DM, soit 6 %...)

Le texte organisant ces DM pour les MA-Bibliothécaires-Documentalistes va sortir incessamment.

aux candidats à une mutation ou 1^{er} affectation

— si vous avez fait une fiche syndicale, l'information vous est envoyée le jour même de la CAP

— évitez donc de téléphoner au secrétariat national : les appels reçus par centaines engorgent le standard et empêchent tout travail normal. En cas d'urgence,appelez entre 16 et 18 h.

action effectifs-emploi

Une brochure spéciale est en préparation et sera envoyée en nombre aux SAG. Un week-end est organisé sur ce type d'action les 7-8 juin. Les secrétaires académiques ont reçu toutes informations utiles.

aux ce-cpe et faisant-fonction

Une demande d'audience a été adressée au ministère pour traiter de 4 points :

1. Le droit de grève des CE-CPE : nous n'avons toujours pas de réponse à notre lettre du 21 mars protestant contre la lettre du ministère au recteur de Rennes
2. Les questions posées à M. Chiron lors de l'audience du 5 mars sur le décrochement indiciaire des CE, logement, postes
3. La titularisation et la garantie d'emploi des faisant-fonction
4. La consultation des organisations syndicales représentatives des CE-CPE avant la sortie du statut des Bibliothécaires-Documentalistes.

A NOTER

syndicalisme hebdo

au sommaire du n° 1551 du 5 juin

- les débats sur le plan au Conseil Economique et Social
- la déclaration CFDT-CGT
- la convention médicale
- où va F.O.
- la répression en Amérique latine
- l'action contre la réforme Haby

Abonnement 1 an, 66 F - C.C.P.
Hebdo et magazine.
CFDT-Syndicalisme 34 784 90 H - 45900 LA SOURCE

au feu !

Pour absence de sécurité, le C.H.U. St Antoine brûle. Quand Monsieur Solisson accordera-t-il des crédits pour la sécurité ? Lorsque le secrétariat d'état sera en ruines !

bibliothécaires documentalistes

Le groupe de travail ministériel progresse à petits pas.

Certes le projet de statut à deux corps n'est pas celui que nous préférons, et les discussions ont plié pendant presque deux mois, mais le groupe de travail réuni le 23.5 a légèrement progressé. Ce qui est clair : la division en 4 compartiments, les deux sections (éducation et documentation) à recrutement distinct, et dans chacune, deux grades (conseiller principal et conseiller) dont le lieu d'exercice est défini par type d'établissement.

Aujourd'hui, le problème majeur est de veiller au maintien sur place des personnels qui exercent les fonctions à plein temps, mais plus ou moins officiellement. Une régularisation est projetée, qui consistera en la création de C.D.I. et de postes d'A.E.-B.D. On nous a assuré que cette opération ne s'accompagnerait pas d'un déplacement des personnels.

Autre problème, obtenir des conditions d'intégration acceptables, qui ne sont pas encore inscrites dans les dispositions transitoires du nouveau statut.

Voici deux raisons de ne pas rester inactifs. Une réunion des Bibliothécaires-Documentalistes du S.G.E.N. est prévue pour la mi-juin, et une circulaire va être envoyée à ce sujet.

Dans chaque académie, centralisez sans retard réactions et vos projets d'action.

la cfdt et la convention avec les médecins

A l'occasion du renouvellement de la convention entre les médecins et les caisses de Sécurité sociale, la CFDT a renouvelé son opposition au système actuel « qui permet au CNPF et à ses alliés d'avoir la haute main sur la Sécurité sociale ».

Les adhérents du SGEN-CFDT abonnés à « Syndicalisme », hebdomadaire de la CFDT, ont pu suivre les étapes de la réflexion et des actions de la Confédération dans ce domaine : l'enjeu est important et la place nous manque ici pour aborder l'ensemble du problème.

Notons les orientations prises :

Il s'agit d'amorcer un renversement fondamental visant à corriger l'aberration actuelle de la politique de santé où la prévention et l'éducation sanitaire de la population n'existent pas sinon dans des textes de loi inappliqués.

Pour permettre à tous l'accès à des soins de qualité, la convention devrait fixer les conditions de la suppression progressive, pour tous les soins médicaux, de l'avance des frais pour les malades (c'est à dire la généralisation du tiers payant) et de tout ce qui perpétue, de fait, deux médecins : une pour les riches, une pour les pauvres.

Ces orientations nécessitent :

- l'organisation d'un système de soins fondé sur le développement d'unités sanitaires de base pluridisciplinaires,
- la remise en cause du palement à l'acte et la recherche de forme de contrats permettant à la fois de garantir :
 - les droits fondamentaux de la collectivité sur de telles unités,
 - les droits fondamentaux des malades et des usagers,
 - la prise en compte des intérêts légitimes des médecins.

congrès de l'a.f.e.f.

L'Association Française des Enseignants de Français a tenu un Congrès national sur le thème « Pouvoir, vouloir, savoir lire ». Invité, le S.G.E.N.-C.F.D.T. a participé à ce Congrès d'une très grande richesse où l'A.F.E.F. est apparue comme une organisation ouverte à tous les degrés (l'école maternelle par exemple était au centre de nombreux débats), à toutes les pédagogies, à toutes les implications sociales, syndicales et politiques de ses positions.

Plusieurs textes ont été élaborés par le Congrès. Parmi eux, une motion rappelle « quelques uns des principes pédagogiques qui dirigent son action, principes au nom desquels l'A.F.E.F. exprime son vigoureux désaccord avec la plupart des propositions majeures du projet Haby ». Les apprentissages précoces, la démo-

cratisation de l'enseignement, la maîtrise de la langue, la limitation des effectifs, la formation des enseignants etc. sont alors évoqués dans cette motion qu'on pourra se procurer à l'A.F.E.F. : 1, avenue Léon Journault 92340 SEVRES.

i.c.e.m. et loi haby

Au dernier congrès de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne (Pédagogie Freinet) il a été décidé la mise au point et la diffusion d'un « dépliant présentant les exigences d'une vraie réforme afin d'appuyer la campagne de démystification du projet Haby que mènent actuellement la plupart des organisations syndicales, des associations de parents et des mouvements pédagogiques ».

Les adhérents du SGEN-CFDT accueillent avec intérêt ce dépliant qui est en cours de diffusion par les militants de l'I.C.E.M. : en effet, si des différences apparaissent entre les analyses et les actions de nos deux organisations, cela tient à leur nature différente ; mais une complémentarité se dégage et nous pensons qu'un moyen efficace de plus sera ainsi apporté par l'I.C.E.M. dans la lutte qu'un nombre croissant d'organisations mènent contre le projet de loi Haby.

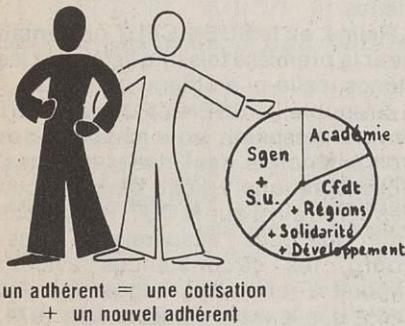
soisson consulte

A l'annonce de la poursuite de l'action lancée dans toutes les disciplines, Solisson annonce pour le 3 juin une « réunion de négociations » limitée au « problème des assistants ». Nous serons présents. Solisson est-il enfin prêt à des décisions ? Le renforcement de l'action s'impose.

b.i.a.a.

Un « Bureau d'Information sur l'Afrique Australe » (BIAA) s'est ouvert depuis le mois de septembre dernier à Paris, sur la demande de l'African National Congress (ANC : mouvement de libération de l'Afrique du Sud). Il diffuse régulièrement une « revue de presse » et, moins régulièrement des brochures spécifiques (ex. Namibie). Etant donné le silence général de la presse française sur ce thème, le document qui peut être ainsi obtenu peut servir aussi bien pour des intérêts personnels que dans la pratique enseignante de certains. Pour tous renseignements s'adresser 40 rue de Rouelle 75015 Paris. Tél. 577.36.46.

c'est peut-être l'un de vos derniers s.u.



Si vous n'avez pas réglé votre cotisation vous n'allez plus être considéré comme adhérent par le S.G.E.N. et la C.F.D.T.. Vous ne recevez plus S.u., ni aucune de nos publications !

Chaque travailleur de l'Education nationale a sa place dans la C.F.D.T. L'organisation a besoin de l'apport que représente votre participation à la réflexion, à l'éla-

boration de la politique syndicale, même si vous ne vous retrouvez pas dans toutes ses positions : elles résultent d'une synthèse. C'est la loi de la démocratie.

La C.F.D.T. et le S.G.E.N. ont besoin de la force que représente votre cotisation. Sans cela ils n'existent pas !

Rattrapez, dès aujourd'hui, votre retard.

A l'aide du tableau ci-dessous, et à partir de votre indice calculez votre taux de cotisation.

Au dos du chèque, indiquez : Nom, Prénom, Catégorie, Echelon, Etablissement, adresse personnelle, expédiez-le à votre trésorier ou, à défaut à S.G.E.N. - C.F.D.T. 5, rue Mayran - Paris 9e sans mention d'adresse.

Indice	moins de 188	188	201	221	241	271	311	361	431	501	571	plus de 650
		200	220	240	270	310	360	430	500	570	650	
Cotisation	80	90	100	110	120	140	160	190	230	260	300	350

Echelles-lettre	400 F	Retraités	60 F
Personnel d'Education et de Direction	+ 20 F	Salariés à mi-temps = demi-cotisation	
Adhérent en congé sans traitement	30 F	Suppléants, remplaçants	80 F

C.E.G.T. - 16 MAI 1975

agrégations de génie mécanique et de génie électrique

Les arrêtés créant ces agrégations pour un enseignement dispensé actuellement par les titulaires du CAPET B3 et B4 ont été adoptés à l'unanimité. La 1ère session aura lieu en 1976, pourront s'y présenter les titulaires de la maîtrise, du CAPES et du CAPET ou d'un diplôme d'ingénieur. L'administration a pris l'engagement de soumettre au CEGT du 20 juin un texte permettant l'accès des titulaires du professorat technique (PT) aux diverses agrégations de technologie existant actuellement (Génie Civil, Mécanique, Génie Mécanique, Génie Electrique).

Les représentants du SGEN ont quitté la salle avant l'examen par le CEGT d'un texte relatif à la demande de reconnaissance par l'Etat d'une école technique privée.

économie sociale et familiale pour inadaptés et handicapés

Dans sa séance du 16 mai 1975, le CEGT a examiné tout d'abord une série de textes portant sur un projet de certificat de spécialisation en économie sociale et familiale pour les inadaptés et handicapés. Ce texte avait déjà été présenté en décembre 74 et retiré par l'administration en attendant la parution du décret instaurant

le brevet de capacité à l'enseignement de l'économie familiale et sociale, paru depuis au J.O. du 27 décembre 74. Les textes prévoient une formation en un an en cours d'emploi dans des établissements agréés — publics et privés — aboutissant à un diplôme délivré par le recteur. Une très large majorité 17 pour, 27 contre dont le SGEN, l'abstention, s'est dégagée pour repousser ces textes. En effet, le SGEN-CFDT s'est élevé avec vigueur contre le danger présenté par le renforcement du secteur privé aux dépens du secteur public ; il a demandé si le ministère de l'Education est décidé à créer des centres publics de formation, et si l'accès à cette spécialisation ne doit pas être ouvert aux P.T.A. d'enseignement ménager auxquels, à l'heure actuelle, faute de postes, on confie des tâches très éloignées de leur spécialité.

Pierre Lherbier, Monique Kelche

ELECTIONS

AGENTS - OP.

tous concernés !

L'efficacité de notre action dépend aussi de la représentativité du S.G.E.N.-C.F.D.T.

Dans le syndicat général, l'entraide doit jouer à plein son rôle. L'occasion se présente d'une façon concrète dans votre établissement, dans votre secteur.

Le 27 juin prochain, il y aura des élections pour les 65 000 agents et ouvriers de lycées, CES, CET, IUT et autres établissements dont les personnels relèvent du statut de 1965.

Malgré l'éparpillement de près de 6 000 établissements, il faut que le SGEN-CFDT soit présent partout.

Enseignants, non-enseignants, aucun établissement ne doit être oublié. En cas d'absence d'agents dans un établissement, l'affichage et la propagande seront assurés par les sections syndicales S.G.E.N. de l'établissement ou du secteur géographique.

Attention : Il y a des CES récemment nationalisés où des agents voteront.

Dans tous les cas :

— s'assurer que la diffusion de notre propagande arrive bien... non seulement à la loge, mais aussi et surtout à TOUS LES AGENTS et O.P. Ne pas hésiter à porter réclamation s'il y a détournement de courrier.

— afficher sur le panneau des agents : on ne peut vous empêcher d'aller dans les locaux des agents sous prétexte que vous êtes enseignant. Il suffit éventuellement de prévenir l'Administration, en expliquant que nous sommes un syndicat général et que vous êtes désigné par le SGEN pour surveiller tout le déroulement des élections.

**Le Secrétaire National Agents - O.P.
Julien Legrand**

ADMINISTRATION UNIVERSITAIRE

scrutin du 6 mai 1975 satisfactions - amertume - inquiétudes

Avec la proclamation, le 23 mai, des résultats sur le plan national, le rideau est tombé sur les élections aux C.A.P. des agents de bureau, agents techniques de bureau et sténos.

Quelles sont les premières impressions que l'on retire des résultats ?

— une nette baisse de la participation,

— la perte du monopole du SNAU (FEN), sur le plan national, dans deux catégories sur trois.

— la progression de la C.G.T.

— le maintien du SGEN-CFDT, avec toutefois, au niveau des C.A.P.A., un déplacement de secteur en ce qui concerne l'électorat.

C.A.P. NATIONALES -

Chez les agents de bureau et les sténodactylographes, les partisans de la collaboration de classe ont perdu enfin leur monopole. Nous nous serions évidemment réjouis s'ils l'avaient perdu à notre profit

Il faut s'interroger ici sur cette évolution ; les abstentions ont certainement joué un rôle, de même que la baisse de confiance dans le SNAU. Les électeurs désorientés ont-ils alors été effrayés par certaines prises de position du SGEN-CFDT, notamment sur la hiérarchie et la notation ?

Mais nous constatons également que, dans ces élections aux C.A.P.N., nos scores sont meilleurs dans les académies où nous avions également déposé des listes aux CAPA que dans celles où nous n'en présentions pas.

C.A.P. ACADEMIQUES -

En 1972, une liste SGEN-FO avait levé 16 sièges sur les 42 mis en compétition dans l'ancienne académie de Paris. Nous ne nous attendions pas, cette année, à un résultat identique, en raison du nouveau découpage de cette académie.

A Paris « intra-muros », le SGEN-CFDT a fait cependant, chez les sténos, la preuve de sa représentativité enlevant un siège. Dans la même catégorie, nous avons, par contre, perdu à Rennes le siège conquis en 1972.

En revanche, nous avons conservé, à Dijon, nos sièges chez les A.T.B. et les sténos.

A Reims, où le SGEN-CFDT présentait pour la première fois une liste chez les sténos, celle-ci a obtenu un siège.

A Grenoble, le SGEN-CFDT et la CGT ont pu présenter, pour chacune des trois catégories, des listes communes. Nous obtenons 1 siège dans chacun des corps ainsi que la CGT. Rappelons enfin que dans l'académie de Strasbourg, les circonstances avaient conduit à renouveler l'ensemble des CAPA dès le mois de décembre 1974, et que nous sommes présents dans toutes les commissions.

Il reste maintenant à analyser l'ensemble de ces résultats et à en tirer les conclusions. Mais dès à présent, nous devons conclure sur une note inquiète : la faiblesse de la participation à ces élections. D'où provient cette situation ? Perte de confiance des personnels dans l'efficacité des C.A.P. ? Ou manque « d'éducation syndicale » ?

Nous avons pu constater que certains agents connaissaient tout juste l'existence des C.A.P. et, en tout cas, ignoraient totalement leur rôle.

Nous tenons à remercier tous ceux et toutes celles qui, en acceptant de figurer, nous ont permis de présenter des listes complètes et d'obtenir des sièges ou, à défaut, un nombre de voix suffisant pour nous permettre de siéger ou de continuer à siéger au C.T.P. central et au C.T.P.A. des personnels non-enseignants.

Mais, encore une fois, il faut absolument que nos adhérents et sympathisants réfléchissent sur ces questions et se persuadent que les objectifs auxquels ils apportent leur accord du fait de leur présence même au SGEN-CFDT seront d'autant plus vite réalisés, et que leurs intérêts seront d'autant mieux défendus, que nous aurons de plus en plus d'élus dans les C.A.P. Qu'ils nous donnent alors les moyens d'assurer cette présence. Et que les autres sections, dont c'est leur rôle au sein d'un syndicat général, nous aident à l'assurer.

Paul Héliot

pourquoi rester syndiqué au s.g.e.n.

Les adhérents du sgen-cfdt qui accèdent à la retraite continuent à avoir leur place dans le syndicat. Sinon la vie de lutte qui a été la leur n'aurait pas de sens. L'un d'entre eux le rappelle à ses camarades.

Les militants du S.G.E.N.-C.F.D.T. se considèrent toujours concernés par les problèmes de leur profession. Comment pourraient-ils se désintéresser de ce qui a fait l'essentiel de leur combat syndical. Or, on sait, dans le premier degré notamment, de quel engagement il s'agit : combat laboureux, sans cesse repris et dont les conquêtes ne sont pas toujours spectaculaires... parfois récupérées par d'autres organisations... Quelques décennies de recul permettent de mieux juger le rôle irremplaçable joué par le S.G.E.N. et la C.F.D.T.

Le militant qui aborde la retraite demeure animé de la même passion et de la même foi. Aux générations qui montent et qui sont tentées de se décourager devant l'ampleur du projet global de la C.F.D.T. et devant les accusations d'**« utopie »**, les militants retraités apportent le témoignage que l'utopie c'est la **visée globale nécessaire** sans laquelle le combat concret quotidien s'essoufflerait très vite. Loin d'être un homme désabusé, le retraité sait, lui, — car il en a l'expérience — que les mutations ne se font qu'au prix d'un patient labeur...

Il n'est pas inutile de rappeler cette évidence.

Le retraité dans le S.G.E.N. n'est pas un assisté auquel ont fait entrevoir des possibilités d'entraide matérielle et morale. Les organismes mutualistes jouent leur rôle sur ce plan quoique dans un esprit différent.

L'organisation syndicale doit rappeler à l'ensemble des enseignants et non-enseignants qui prennent leur retraite

qu'ils sont solidaires des actifs et des luttes qu'ils mènent. Elle doit leur rappeler qu'au sein de la C.F.D.T., les retraités appartiennent à une multiplicité de régimes qui prolongent les **inégalités sociales**. Pour des carrières identiques : même durée, même niveau de rémunération, les écarts entre les retraites sont considérables selon les dates de cessation de l'activité. Notamment tous ceux qui ont pris leur retraite avant 1972 sont spoliés, en moyenne de 25% de ce qui leur est dû. Le système des retraites complémentaires (environ 600 caisses de retraites) agrave encore les disparités au point que la hiérarchie des retraites est plus importante que celle des salaires.

Les retraités du S.G.E.N. se sentent donc concernés par les problèmes complexes des retraites, par les désillusions qu'ils engendrent et par la réelle misère d'un trop grand nombre d'anciens travailleurs.

Le retraité de l'Education nationale a un rôle important à jouer dans l'organisation.

Il ne doit pas rester isolé. Même ceux qui sont satisfaits de leur situation doivent se sentir solidaires de l'ensemble des autres retraités de l'Education nationale aux faibles indices, fonctionnaires retraités et retraités de tout le secteur privé.

Il doit se convaincre aussi, en raison de sa situation relativement privilégiée de retraité à 55 ou 60 ans qu'il est encore jeune. Il peut jouer un rôle actif (comme le font nombreux de cheminots) dans l'élaboration de la politique syn-

dicale au niveau de son syndicat, comme au niveau interprofessionnel.

A ces deux niveaux, il faut poursuivre sa formation :

- dans des sessions,
- en prenant une part active dans les Unions locales et départementales.

Dans le premier degré où le S.G.E.N. et la C.F.D.T., plus décidés que jamais à être présents, engagent un pari, les retraités doivent en outre prendre en charge certaines tâches matérielles :

- diffusion de la presse syndicale,
- tirage de matériel syndical,
- réponse aux demandes diverses,
- participation à « Chantier Pédagogique ».

Mais là encore ce n'est pas leur rôle essentiel : ils participent à leur manière et selon leur temps, plus disponible, à des tâches matérielles mais aussi à la réflexion syndicale.

La retraite c'est le commencement, sinon la poursuite d'un travail **efficace et cohérent**. Cet appel s'adresse à tous les retraitables, à tous ceux qui seraient tentés de nous quitter, afin qu'ils ne se démobilisent pas et mettent leurs aptitudes, leurs recherches personnelles, au service du S.G.E.N. et de la C.F.D.T. Ils donneront ainsi une chance de plus à l'avènement d'une société socialiste qui reconnaîtra les droits de tous les anciens travailleurs et leur procurera les ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires : niveau de vie, santé, logement.

J. Mouillère

école, racisme et enfants de travailleurs immigrés

Le Comité National du S.G.E.N. de mai 1975 a mis au point et voté ce texte sur école, racisme et enfants de travailleurs immigrés, avant que ne se tienne à Paris le 7 juin la réunion publique sur le même thème (voir S.U. 650 page 15).

La société capitaliste française, qui se veut libérale et pluraliste, ne se reconnaît pas raciste. Mais elle produit le racisme par l'imposition d'un modèle culturel dominant et par son système d'exploitation qui opprime particulièrement tous ceux qui relèvent d'un autre type de culture.

C'est pourquoi le racisme y revêt deux formes complémentaires : racisme tranquille des classes dominantes qui s'accorde fort bien d'affirmations de principe antiracistes, voire de la dénonciation du racisme chez ceux qui sont confrontés, eux, au vécu quotidien des différences. Racisme de certains exploités qui compensent leur aliénation en transposant sur d'autres la domination dont ils sont eux-mêmes victimes.

Il en résulte que, contrairement aux principes officiellement affichés, le racisme est aujourd'hui quotidien dans notre société, y compris à l'école.

En effet, l'école, dont la classe dominante se sert pour imposer son modèle culturel, ignore ou marginalise les autres formes de culture : elle impose le français mais refuse l'apprentissage de la langue maternelle ; elle donne une valeur universelle à des particularismes parisiens et bourgeois qu'elle appelle « culture française » ; elle brime quotidiennement les manifestations de modes de vie jugés non conformes (nourriture, habillement, etc...). Ainsi, l'école par sa pratique



un racisme quotidien dans notre société

formation initiale et permanente des personnels leur donne les moyens de jouer leur rôle dans l'éducation antiraciste et que, dès la petite enfance, le racisme soit combattu

— en l'extirpant des relations humaines et en le dénonçant dans la vie scolaire comme dans les contenus de l'enseignement,

— en pratiquant une éducation de la différence, inter-disciplinaire par nature, permettant de s'exprimer dans sa culture propre. Seule la connaissance de la diversité des cultures est libératrice des prétenues inégalités naturelles.

Le Comité National du S.G.E.N. de mai 1975 invite ses sections à mettre en évidence et combattre toute manifestation locale de racisme : manuels scolaires, relations entre travailleurs et l'Education nationale, entre enseignants et enseignés et entre les élèves, critères de sélection, rapports avec les parents, etc...

Il réaffirme ses revendications concernant la scolarité des enfants de travailleurs immigrés, particulièrement celles qui visent la valorisation de la culture propre, la connaissance de la langue maternelle et une formation professionnelle ayant un débouché en France et dans le pays d'origine.

De nature syndicale, cette lutte contre le racisme est donc à mener collectivement : elle montrera les contradictions entre les principes affichés par les pouvoirs publics et leur pratique, et les contraindra à sortir de la paralysie actuelle qui en résulte.

quotidienne discriminatoire est une école du rejet.

Militants de la C.F.D.T., centrale de l'égalité des droits, nous affirmons que le socialisme autogestionnaire repose sur la reconnaissance de la différence culturelle sans aucune forme de hiérarchie entre les cultures, explicite et implicite.

Militants du S.G.E.N.-C.F.D.T., nous voulons une **éducation de la différence**.

Dans la société, cela implique que les minorités disposent de moyens d'expression qui leur permettent de s'affirmer, que le poids de la majorité soit équilibré par le soutien apporté par la collectivité tout entière à l'expression des minorités. Surtout, que les diverses cultures soient, sans s'y dissoudre, parties prenantes à l'élaboration des projets économiques, sociaux, culturels et politiques. Dans l'école, cela implique que la